CONTRIBUTION

Amplifier les mobilités européennes et internationales des jeunes d'Auvergne-Rhône-Alpes

Pour un pilotage stratégique à l'échelle régionale

NOVEMBRE 2022

CESER Auvergne-Rhône-Alpes

Le CESER en quelques mots...

Le Conseil Economique, Social et Environnemental Régional, appelé CESER est issu de la loi de 1972 portant création des Régions.

Assemblée consultative, il s'agit de la deuxième institution régionale, formant avec le Conseil régional « LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES »

Le CESER a pour principale mission d'informer et d'éclairer le conseil régional sur les enjeux et conséquences économiques, sociales et environnementales des politiques régionales, et de contribuer au suivi et à l'évaluation des politiques publiques.

L'assemblée du CESER Auvergne-Rhône-Alpes compte 190 conseillers issus de 4 collèges, représentant :

Les entreprises et activités professionnelles non salariées

Les organisations syndicales de salariés

Des organismes et des associations

Des personnalités qualifiées (choisies et nommées par le Préfet de région).

Proposés par leur organisme d'origine et nommés par le Préfet pour un mandat de 6 ans, ils constituent la société civile organisée.

Le CESER émet des avis (saisines), des contributions (autosaisines), et intervient dans de nombreux domaines tels que l'emploi, l'innovation, la transition énergétique, la formation, la recherche, le sport, les finances, ou tout autre thème sur lesquels il lui semble opportun de se prononcer.

Le CESER Auvergne-Rhône-Alpes puise sa force dans les valeurs de la diversité, de l'écoute et de l'échange. Cette richesse lui permet de rendre des avis décisifs, fruit d'un travail collectif.

Préambule

Les apports et bénéfices de la mobilité internationale des jeunes font aujourd'hui largement consensus. Atout indéniable dans le parcours personnel, professionnel et citoyen des jeunes, elle est aussi un atout d'attractivité pour nos territoires, nos entreprises, notre écosystème de recherche et d'innovation et pour nos sociétés en contribuant à l'ouverture d'esprit, à la compréhension mutuelle, et au renforcement du sentiment d'appartenance.

Si la mobilité européenne et internationale s'est largement démocratisée, grâce notamment au programme européen Erasmus créé il y a 35 ans, les jeunes n'ont pas tous la même chance d'expérimenter une mobilité à l'internationale. Des freins tiennent éloignés de nombreux jeunes de la possibilité d'expérimenter une mobilité en Europe et au-delà, qu'ils soient financiers, culturels, territoriaux, sociaux, psychologiques ou linguistiques.

Le CESER, fort de ses 190 conseillers représentant la société civile, souhaite contribuer à transformer ces constats en propositions d'actions opérationnelles pour permettre à la mobilité européenne et internationale des jeunes d'être appréhendée comme une étape véritablement structurante et fondatrice dans le parcours personnel, professionnel et citoyen de la jeunesse.

Antoine QUADRINI, Président du CESER Auvergne-Rhône-Alpes

CONTRIBUTION

2022-25

Président de la commission

M. Pierre ROBILLARD

SOMMAIRE

Introduction 7

Etat des lieux de la mobilité internationale des jeunes 9

Champ de la contribution et tendance en chiffres 9

- Champ de la contribution 9
- Tendance en chiffres 10

Un consensus autour des bénéfices pour les jeunes et le territoire 10

La mobilité européenne et internationale des jeunes d'Auvergne-Rhône-Alpes 14

Un panorama foisonnant d'acteurs et d'initiatives 14

Le nouveau programme Erasmus + 2021-2027 : une opportunité pour les jeunes de notre région 17

La Direction régionale académique, fer de lance de la mobilité des jeunes élèves et étudiants 18

Le Conseil régional : des dispositifs ciblés mais une action en recul 19

- Le dispositif BRMI, pour les étudiants et jeunes entrepreneurs 19
- Le dispositif BRMI pour les lycéens et apprentis 20
- Le recul de l'engagement et des interventions régionales 21

La DRAJES : des moyens limités face aux opportunités existantes 21

Freins et perspectives 23

Les inégalités, freins et facteurs de réussite identifiés 23

- Des inégalités importantes à l'œuvre 23
- Les freins à l'échelle des individus 24
- Les freins spécifiques liés à la mobilité des apprentis 25
- Les freins liés aux organismes et aux porteurs de projet 26

Des consortiums régionaux pour capter les financements existants et alléger la charge administrative des porteurs de projets 27

- Consortium Erasmus + des missions locales, porté par l'Amilaura 27
- Consortium Erasmus + dans le champ de l'éducation populaire,

SOMMAIRE

l'exemple de l'Ufcv Loire 28

Des opportunités à saisir 28

Des pistes d'amélioration identifiées 28

- La question de l'observation régionale de la mobilité internationale 28
- Une nécessaire valorisation et évaluation des mobilités internationales 29
- Une absence de coordination des acteurs à l'échelle régionale 29

Les préconisations du CESER 30

Axe 1 Structurer et piloter 31

Axe 2 Faire connaître 32

Axe 3 Préparer, susciter l'envie 33

Axe 4 Valoriser 34

Conclusion 36

Bibliographie 37

Glossaire 39

Contributeurs 41

Remerciements 43

Déclaration des groupes 45

Résultats des votes 50

Contacts 57

Introduction

Contexte

La question de la mobilité internationale des jeunes est un sujet d'intérêt récurrent et partagé par les conseillères et conseillers du CESER, qui y voient un levier dans le parcours professionnel, personnel et citoyen de notre jeunesse mais aussi un outil indispensable pour renforcer le sentiment d'appartenance européen et lutter contre les différentes formes de replis sur soi. La mobilité internationale des jeunes est aussi reconnue comme un levier important des politiques d'attractivité des territoires et de rayonnement pour les entreprises du territoire.

Ces réflexions de la société civile organisée ont trouvé, dès 2021, une résonance dans les ambitions affichées au niveau européen et national de promouvoir et d'intensifier la mobilité internationale des jeunes et d'en faire bénéficier *tous* les jeunes. Le nouveau programme de mobilité Erasmus + pour la période 2021-2027 a vu son budget quasi doublé, pendant que la Présidente de la Commission européenne annonçait la création du programme ALMA[1], destiné à soutenir la mobilité des jeunes européens qui sont sans emploi et ne suivent aucune formation. La Présidence française de l'Union européenne ambitionnait, de la même façon, de renforcer la mobilité de *tous* les jeunes.

Le déclenchement de la guerre en Ukraine suite à l'invasion russe du 24 février 2022 a définitivement ébranlé l'idée d'un continent pacifique et pacifié. Il a aussi révélé l'existence d'une identité européenne forte, forgée autour de valeurs communes comme la paix, la démocratie, ou encore le pluralisme qui sont autant d'acquis communautaires qu'il convient de consolider. Les échanges et les rencontres entre jeunes européens et internationaux sont un outil majeur de la connaissance mutuelle et de la paix ; ils favorisent la conscience de partager un présent et un avenir communs.

Autant d'éléments qui nous ont amenés à interroger la réalité de la mobilité internationale des jeunes de notre région et la façon dont ces ambitions se matérialisent pour les jeunes de notre territoire.

La mobilité européenne et internationale des jeunes se trouve à la croisée de nombreuses politiques publiques dont elle peut être un levier, comme les politiques d'enseignement, de formation (générale, apprentissage), de développement économique, d'insertion professionnelle mais aussi d'inclusion. Elle peut également être un levier au service des politiques publiques « Jeunesse », dont les Régions sont chefs de file depuis la loi dite « Égalité et Citoyenneté » de 2017[2].

Pour autant, seuls 18 % des jeunes de notre région ont effectué une mobilité sur l'année 2019-2020. Ce chiffre équivaut certes à la moyenne française[3] mais représente une part congrue de notre jeunesse et une dynamique plus faible que celle des mobilités entrantes. Il peut également sembler peu élevé au regard de certaines spécificités de notre Région et certains de ses enjeux de développement. Auvergne-Rhône-Alpes est l'une des grandes régions européennes qui compte le plus de jeunes, avec plus de 933 333 jeunes de 15-26 ans en 2018 ce qui représente environ de 12% de la population régionale. Elle se distingue par son caractère frontalier -avec l'Italie et la Suisse-, ce qui lui a permis de nouer des partenariats privilégiés et de déployer des stratégies de développement et de coopération ciblés. Elle est une puissance académique importante avec ses 1.8 millions d'élèves, ses établissements d'enseignement supérieur et de recherche de haut niveau.

1 La création du programme de mobilité ALMA -Aim, Learn, Master, Achieve - à destination des jeunes sans formation, sans emploi, a été annoncé par la Présidente de l'Union européenne, Madame Ursula Von der Leyen, lors de son discours devant le Parlement européen du 15 septembre 2021. Au moment de la parution du présent document, peu d'informations sont disponibles sur les modalités effectives de déploiement du programme.
2 Loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté
3 Baromètre de la jeunesse 2020- INJEP

Enjeux

La mobilité internationale et européenne peut favoriser la réussite de tous les jeunes. Elle participe à la construction d'un sentiment d'appartenance à un espace de vie et de projets en commun et à des valeurs partagées. Dans un contexte de globalisation et de concurrence internationale des activités de recherche, de formation ou encore de développement économique, la mobilité internationale peut être un levier de développement pour notre territoire et peut participer à la mise en œuvre de certains objectifs stratégiques.

La mobilité européenne et internationale peut dans une certaine mesure contribuer à répondre aux enjeux et aux défis que la jeunesse doit relever en termes d'insertion professionnelle, de formation, de logement, de citoyenneté, d'ouverture culturelle.

Les expériences de mobilité internationale peuvent contribuer à la construction d'une citoyenneté européenne, à la consolidation d'un sentiment d'appartenance et peut permettre à nos jeunes d'être les acteurs du monde de demain.

Problématique

Dans quelle mesure la mobilité européenne et internationale peut-elle répondre aux enjeux d'émancipation, d'ouverture, de formation et d'insertion sociale et professionnelle de tous les jeunes de notre région ?

Comment les acteurs régionaux peuvent-ils contribuer à amplifier la mobilité des jeunes, et permettre à tous les jeunes d'Auvergne-Rhône-Alpes de bénéficier d'une expérience de mobilité internationale en particulier celles et ceux qui en sont les plus éloignés ?

Démarche

Cette contribution s'attachera à :

Dresser un état des lieux de la mobilité européenne et internationale des jeunes et identifier **les principaux instruments** et leviers de cette mobilité. Cette partie ne vise pas à l'exhaustivité ;

Faire un état des lieux de la mobilité de notre région, sur la base d'une approche principalement qualitative alimentée par les apports des organismes, institutions, acteurs auditionnés ;

Identifier les freins et obstacles à la mobilité des jeunes, et dans une certaine mesure identifier les publics les plus éloignés ;

Identifier les leviers et opportunités favorisant la mobilité des jeunes : leviers à l'échelle du projet (accompagnement renforcé des jeunes, implication des jeunes, ingénierie de projet...) et leviers structurels (ex : gouvernance de la mobilité, accès aux financements, ...) ;

Proposer des pistes d'action de nature à favoriser la mobilité européenne et internationale de tous nos jeunes.

01

Etat des lieux de la mobilité internationale des jeunes

Champ de la contribution et tendance en chiffres

1. Champ de la contribution

« La mobilité européenne et internationale » est entendue comme le fait pour un jeune de partir à l'étranger dans le cadre d'un projet de formation académique, d'un stage, d'échanges interculturels, d'une expérience de bénévolat ou encore d'engagement humanitaire. Les voyages touristiques sont écartés de notre champ de réflexion et d'observation. Ces travaux portent sur les expériences de mobilité « sortante » des jeunes de notre région, même si mobilités sortantes et entrantes sont liées.

Toutes les mobilités, courtes ou plus longues, sont considérées.

Il pourra être fait référence à la « mobilité » pour évoquer la mobilité internationale et européenne, afin de faciliter la lecture.

Du point de vue des politiques publiques, la jeunesse est le « public cible » de nombreux dispositifs, relevant d'acteurs nombreux et répondant à des enjeux extrêmement variés allant de l'éducation, l'insertion professionnelle, la formation, l'apprentissage, à la prévention spécialisée, ou encore au sport, à la culture, au logement, à la santé. Pour définir la jeunesse, les pouvoirs publics et les structures d'accompagnement de la jeunesse se réfèrent généralement à l'âge et au statut du jeune (en apprentissage, en formation, étudiants, en décrochage, ...), critères qui déterminent ainsi l'éligibilité ou non au dispositif.

La jeunesse est aussi le temps de l'expérimentation et de la découverte. Le temps de l'acquisition de l'autonomie, et de la construction de soi ; le temps où l'on apprend, où l'on se forme, où l'on prépare son avenir personnel, professionnel et citoyen.

Ainsi l'expérience de mobilité internationale est en totale résonance avec ce qui est constitutif de la jeunesse. Elle est aussi une réponse au besoin d'autonomie, de construction de soi de la jeunesse qui passe par la rencontre voire la confrontation à l'altérité.

Quelques idées reçues sur la mobilité internationale

La mobilité internationale et surtout européenne s'est largement démocratisée depuis la fin des années 80, de sorte qu'elle apparaît depuis comme une réalité largement répandue et comme faisant partie intégrante du parcours de la jeunesse. Or, seule une partie restreinte de notre jeunesse bénéficie effectivement d'expériences de mobilité.

L'idée selon laquelle la mobilité des jeunes est principalement étudiante tout du moins expérimentée dans le cadre de l'éducation dite « formelle » mérite d'être nuancée. La mobilité peut s'expérimenter dès le plus jeune âge, dans différents lieux, dans différents temps de la vie, *dans* et *en dehors* du parcours de formation, dans le cadre de l'éducation formelle et dans les structures de l'éducation populaire, dans les associations sportives, culturelles.

2.Tendance en chiffres

La mobilité internationale des jeunes n'a cessé de croître ces dernières décennies.

La France est le deuxième pays accueillant d'étudiants étrangers dans le monde, signe du maintien de son attractivité. La France est le 6e pays d'origine des étudiants en mobilité diplômante dans le monde derrière la Chine, l'Inde, l'Allemagne, le Vietnam et la Corée du Sud. La région Auvergne-Rhône-Alpes est la deuxième région bénéficiaire de cet accueil après la région Île-De-France. Concernant la mobilité sortante, près de 100 000 étudiants français sont allés étudier à l'étranger, soit 10 000 étudiants de plus que l'année précédente (+10%), en 2018. La France est le 1er pays d'envoi pour la mobilité dans l'enseignement supérieur et le 2ème pour la mobilité de l'enseignement et de la formation professionnelle. Pour les deux types de mobilité, le Royaume-Uni est le premier pays de destination des apprenants de France. [4]

Deuxième région de France en population étudiante, Auvergne-Rhône-Alpes accueille 14 % des étudiants étrangers venant en France, soit 39 700 en 2018-2019. En termes de mobilité sortante, 12 854 étudiants inscrits dans des établissements d'enseignement supérieur et de recherche de la région ont reçu une bourse régionale d'aide à la mobilité internationale pour effectuer un stage ou un séjour d'études à l'étranger, ce qui fait d'Auvergne-Rhône-Alpes la première région de France sur la mobilité sortante des étudiants et apprentis du supérieur[5]. Si notre région se positionne dans le peloton de tête des régions françaises en matière de mobilité des jeunes étudiants et apprentis, les chiffres témoignent d'une dynamique moins importante en matière de mobilités sortantes.

Focus : Mobilité internationale des jeunes et crise sanitaire 2020

La crise sanitaire, qui a démarré en France en mars 2020 soit quelques mois après le début des présents travaux, a eu des répercussions sur la mobilité internationale des jeunes du fait notamment des nombreuses restrictions de circulation (baisse du nombre de mobilités, isolement et mise en précarité des étudiants se trouvant à l'étranger, développement de mobilités numériques, ...). Certaines structures ont perdu leur réseau, leurs partenariats à l'étranger et leur personnel. Les acteurs auditionnés constatent une reprise des projets de mobilité ont toutefois repris dès la rentrée de septembre 2022. Il pourrait d'ailleurs convenir de voir comment accompagner cette reprise et étudier *si* et *en* quoi la crise sanitaire a pu faire évoluer certaines tendances voire certaines pratiques (développement de la mobilité « hybride » par exemple, qui consiste à mixer des temps en présentiel et d'autres s'appuyant sur le numérique.

Le Brexit, et après ? Le Royaume-Uni était la première destination européenne des jeunes français en mobilité Erasmus. Le retrait de la Grande-Bretagne de l'Union européenne le 31 janvier 2020 a modifié les règles d'entrée et de sortie des personnes. De nombreux organismes se sont dès lors tournés vers de nouvelles destinations anglophones comme le Portugal ou Malte.

Un consensus autour des bénéfices pour les jeunes et le territoire

L'ensemble des acteurs auditionnés s'accordent à reconnaître les

[4] Note 4 L'Observatoire Erasmus+. Cette note porte sur la mobilité des apprenants EFP et ES sur l'année académique 2015-2016

[5] Audition des services du conseil régional sur le dispositif BRMIE (Bourses Région Mobilité Internationale Etudiants), 25 février 2022

bénéfices d'une mobilité européenne et internationale sur leur parcours. Parmi les bienfaits immédiats, les jeunes eux-mêmes et leurs accompagnants reconnaissent un gain en maturité, en autonomie, en compétences relationnelles et linguistiques. Les jeunes semblent également gagner en confiance et en curiosité. Les jeunes ayant vécu des stages en entreprises reviennent avec de nouvelles façons de travailler, d'analyser, de développer et d'entreprendre. Les étudiants reviennent riches d'une formation différente. Tous ont dû déployer des ressources pour s'adapter : à des règles de vie et de travail différentes, à des approches et des techniques professionnelles différentes, à un environnement culturel et linguistique peu familiers. **Ces compétences et ces savoir-être sont des atouts pour l'employabilité des jeunes**, dans leur pays d'origine et à l'étranger.

Les objectifs assignés à la mobilité européenne et internationale des jeunes semblent avoir évolué dans le temps : d'objectifs de coopération, de solidarité internationale, d'échanges interculturels, la mobilité des jeunes semble davantage tournée vers des objectifs liés à l'employabilité, l'insertion professionnelle et l'acquisition de qualifications et de compétences. D'autres mobilités peuvent être liées à des sujets de préoccupation majeurs pour les jeunes : environnement et climat, questions liées au genre, engagement citoyen ou encore solidarité internationale. Un des enjeux serait de pouvoir combiner les préoccupations de la jeunesse aux projets de mobilité internationale, ce qui peut être favorisé par une implication forte des jeunes dans la construction de leurs projets et par le développement de ces mobilités notamment dans le champ de l'éducation dite non formelle.

En 2015, le CESER Rhône-Alpes rendait un avis[6] sur une évaluation pilotée par la Région relative à la mobilité internationale des étudiants.

Cette « *Evaluation des bénéfices d'une mobilité internationale sur l'insertion professionnelle et sur l'attractivité des entreprises régionales* » portait sur des mobilités effectuées entre 2007 et 2012 soit sur 4 ans. Elle s'articulait autour de deux questions évaluatives : l'une, sur l'effet accélérateur de la mobilité sur l'insertion professionnelle, l'autre, sur les bénéfices perçus par les entreprises ayant recruté des jeunes partis en mobilité. Cette évaluation a abouti à 11 conclusions précises et nuancées.

Parmi les recommandations du CESER :

la nécessité d'« évaluer les effets de la mobilité à plus long terme sur les trajectoires professionnelles afin de mieux évaluer la valeur ajoutée des mobilités sur le parcours formatif et éducatif des étudiants » ;

ou encore la nécessité de « valoriser et d'accompagner les retours », notamment les compétences transverses acquises.

Cette évaluation et l'avis du CESER qui l'accompagnent restent riches d'enseignements tant du point de vue des résultats observés que du point de vue de la démarche méthodologique.

L'éducation non formelle recouvre tous les programmes et processus planifiés et structurés d'éducation individuelle et sociale destinés aux jeunes et visant à améliorer un ensemble d'aptitudes et de compétences, en dehors du cursus éducatif officiel.

L'éducation non formelle est ce qui se produit dans des lieux tels que les organisations de jeunesse, les clubs de sport, les groupes de théâtre et les associations, au sein desquels les jeunes entreprennent des projets en commun, jouent, discutent, font du camping, de la musique ou du théâtre.

La définition choisie est proposée par le Conseil de l'Europe ;

https:/www.coe.int/fr/web/european-youth-foundation/definitions

Pour certains jeunes, partir est aussi l'occasion de se découvrir autrement. Une courte expérience en mobilité européenne ou et internationale peut être un premier pas vers des mobilités infra-régionales (du quartier vers le centre-ville, de la périphérie vers la ville) jusque-là non envisageables et le point de départ d'un raccrochage à un projet de formation ou à un projet professionnel.

La mobilité des jeunes permet également de favoriser l'ouverture culturelle et une meilleure compréhension des autres, mais aussi de renforcer la citoyenneté des jeunes. Cette dimension de la mobilité est parfois mésestimée ou dépréciée au profit d'une dimension plus utilitariste centrée sur des objectifs d'insertion professionnelle et d'employabilité des jeunes, qui n'en demeurent pas moins de véritables enjeux.

6 « Avis n°2015-06 du CESER Rhône-Alpes, adopté le 18 juin 2015

Ces constats qualitatifs, issus de nos auditions, sont corroborés par les études conduites par l'Observatoire Erasmus +[7] portant sur le développement de l'employabilité et des aptitudes citoyennes apprécié au retour d'une mobilité Erasmus :

+ de 85% des apprenants estiment que leur confiance en soi, leur sérénité, leur ouverture d'esprit, leur adaptabilité se sont renforcées. « Les compétences en résolution des problèmes et leur autonomie se sont développées» ;

90% d'entre eux déclarent mieux appréhender les valeurs et cultures différentes et être davantage capables de coopérer avec des personnes d'horizons et de cultures différentes » ;

65% des apprenants de l'Enseignement et de la formation professionnelle (EFP) et 60% des étudiants de l'enseignement supérieur (ES) se sentent plus européens et 70% plus intéressés par ce qui se passe en Europe et dans le Monde.

Les jeunes partis en mobilité peuvent également être des ambassadeurs, chacun dans leur domaine, des savoirs et savoirs faire issus de notre région. La mobilité des jeunes présente, par ricochet, des bénéfices pour les entreprises de notre territoire et pour notre région, du fait des savoirs, savoirs faire et savoirs être acquis. Une expérience de mobilité internationale est une graine semée, qui permettra au jeune, à un moment de son parcours, de s'ouvrir à des opportunités européennes voire mondiales.

La mobilité constitue une plus-value pour l'insertion professionnelle : les jeunes partis en mobilité accèdent au 1er emploi en moyenne en 2,9 mois (contre 4,6 mois pour les autres).
La mobilité génère un effet accélérateur de retour à l'emploi. Les jeunes ayant eu une expérience de mobilité sont moins souvent au chômage au cours des trois premières années de leur vie active (environ 10 points de moins que ceux n'ayant pas effectué de séjour à l'étranger).
Ils sont 37% à accéder à un emploi à durée indéterminée au 1er emploi (contre 26% pour les autres).

Données issues d'études menées pour l'Agence Erasmus+ France / Education Formation -Octobre 2017.

7 Note n°4 de l'observatoire de l'Agence Erasmus+ France/ Éducation Formation

02

La mobilité européenne et internationale des jeunes d'Auvergne-Rhône-Alpes

Un panorama foisonnant d'acteurs et d'initiatives

Se poser la question des acteurs, des projets et des initiatives en matière de mobilité internationale des jeunes dans notre région c'est se heurter à une multitude d'acronymes, d'acteurs, de réseaux, d'outils et de dispositifs. C'est aussi *investiguer* de très nombreux champs des politiques publiques touchant à l'enseignement, la formation, l'apprentissage, l'insertion, et l'ensemble des champs associés aux politique de la jeunesse.

C'est aussi se heurter à quelques idées reçues qu'un travail sur le long terme participe à déconstruire. L'observation des initiatives en Région traduit la richesse et la diversité des possibles en matière de mobilité, l'existence d'un tissu régional dense, mais aussi le caractère transversal de la mobilité internationale des jeunes (sport, éducation populaire, enseignement, stages, ...).

Ce foisonnement amène également à questionner la lisibilité et la clarté des dispositifs pour les jeunes et les organismes qui les accompagnent. Autre constat, la difficulté à trouver des informations régionalisées et couvrant l'ensemble des champs de la mobilité internationale des jeunes.

Les jeunes de notre région peuvent vivre des mobilités dans un cadre académique mais aussi dans un cadre non académique et relevant de l'éducation non formelle [8]. Les mobilités peuvent être collectives ou individuelles, elles peuvent se dérouler sur quelques jours et parfois plusieurs mois. Elles peuvent être à visée pédagogique, culturelle, linguistique et de découvertes.

8 L'éducation non formelle recouvre tous les programmes et processus planifiés et structurés d'éducation individuelle et sociale destinés aux jeunes et visant à améliorer un ensemble d'aptitudes et de compétences, en dehors du cursus éducatif officiel.

La mobilité académique est certainement la forme de mobilité la plus structurée et la plus développée. Elle peut être obligatoire (elle est, dans ce cas, intégrée au cursus scolaire, universitaire et de formation et contribue à la validation d'un titre) ou non obligatoire et dépend alors des initiatives des établissements, des enseignants, voire des élèves et étudiants. Les mobilités non obligatoires dépendent bien souvent de la volonté des professionnels (enseignants, chefs d'établissements, directeurs de structures, animateurs jeunesse, …) ainsi que de l'engagement des familles et des jeunes. Elles reposent sur l'existence de partenariats noués avec des établissements, des organismes, des entreprises ou des associations à l'étranger.

De nombreuses mobilités sont organisées par des acteurs en charge de l'accompagnement des jeunes comme les associations sportives ou culturelles, les missions locales, les centres sociaux, les associations de quartiers, …

Ces mobilités peuvent s'expérimenter à travers le Corps Européen de Solidarité, le Service Civique Européen, le Volontariat international (VIE ou VIA), en participant à des actions de jumelage, des échanges linguistiques, des séjours sportifs, des camps de vacances, ou des chantiers de jeunes.

Certains projets de mobilité conduit dans le champ de l'éducation non formelle ne sont pas toujours identifiés comme tels, y compris par les acteurs eux-mêmes. Cela pose notamment la question de leur *valorisation*, du soutien qui peut leur être apporté et in fine de leur *essaimage*. Généralement ces organismes touchent les jeunes au plus près de leur lieu de vie.

Enfin, la mobilité peut aussi débuter par l'accueil, chez soi, dans son établissement scolaire, son association, son club de sport ou de théâtre, des jeunes issus d'autres pays.

Le Collège les Perrières à Annonay, engagé dans le projet E staff

Des collégiens de 6 Etablissements de 6 pays européens collaborent, en vidéos, pour mettre en avant le patrimoine culturel de leur région.

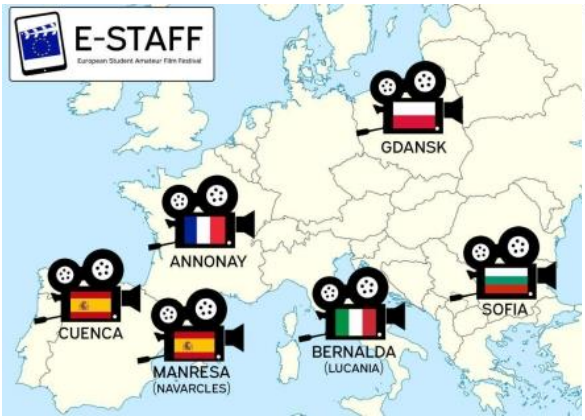

.

Projet de mobilité professionnelle Erasmus + OUAT, porté *par l'Association des missions locales d'Auvergne Rhône Alpes (Amilaura), pour des jeunes éloignés de la mobilité internationale*

Cible : des jeunes de 16 à 25 ans.
Mobilité : Un stage professionnel de 3 mois
Dans un domaine métier en lien avec la formation initiale, l'expérience, le projet professionnel
Une préparation au départ en e-learning renforcée,
Un tutorat, un suivi et une évaluation en continue,
Pays d'accueils : Espagne et Portugal,
Langues en stage : Espagnol en Espagne / Anglais au Portugal

Missions Locales Auvergne-Rhône-Alpes

Le dispositif ERASMUS+ OUAT

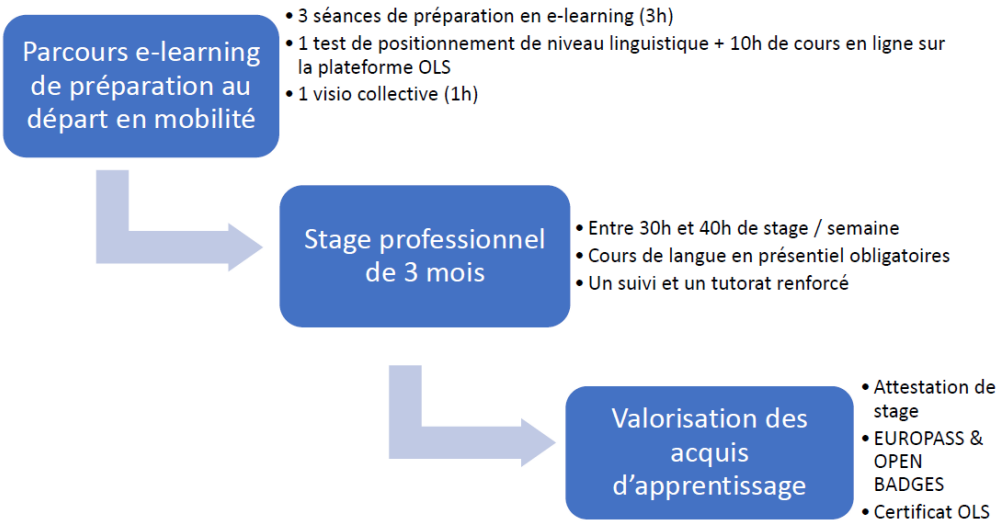

Objectifs :
Développer des compétences professionnelles et linguistiques ;
Favoriser l'insertion sociale et professionnelle ;
Acquérir et promouvoir les valeurs d'une citoyenneté européenne.

Les missions locales soutiennent les jeunes âgés de 16 à 25 ans, sortis du système scolaire ou sans emploi, dans leur projet d'insertion professionnelle et sociale.

Acteurs qui mettent en œuvre les projets de mobilités

- des établissements d'enseignement et de formation,
- des collectivités territoriales (communes, départements, EPCI) et Métropoles,
- des associations jeunesse et sport, des centres sociaux,
- des structures dans le champ de l'éducation populaire,
- des structures en charge de l'insertion des jeunes (ex : missions locales),
- des structures spécialisées dans les programmes de mobilité (ex : OFAJE[9],...).

Acteurs qui viennent en soutien aux projets de mobilité

Information : Agence Erasmus France, Centre ressources pour la jeunesse, - devenu Bureau National Erasmus, Réseaux spécialisés comme RESACOOP ou Cotravaux, Associations dédiées d'aide entre pairs (*Erasmus Student Network* ,...)

Financement : Commission Européenne (Erasmus, Corps Européen de Solidarité, Volontariat International et Européen, ...), Ministères, Collectivités territoriales, autofinancement, fondations, ...

Ingénierie - appui technique : Région, Académie régionale -DRAIEC[10], DRAJES[11]

Le nouveau programme Erasmus + 2021-2027 : une opportunité pour les jeunes de notre région

Erasmus + est le programme de l'Union européenne pour l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport. Doté d'un budget de 26,5Mds € pour la période 2021-2027, il est un instrument majeur de la mobilité de jeunes européens en Europe et hors d'Europe. Il vise la construction d'un espace européenne de l'éducation et désormais, de l'apprentissage, de même qu'il entend contribuer à renforcer la citoyenneté européenne.

Le nouveau programme regroupe désormais en son sein les anciens programmes de l'Union Européenne en faveur de l'éducation, de la formation et de la jeunesse[12] et a été pourvu d'un volet "sport". Le volet « éducation et formation » concerne l'enseignement scolaire, l'enseignement supérieur, l'enseignement et la formation professionnelle, ainsi que l'éducation des adultes. Le volet « jeunesse et sport » s'adresse à l'ensemble des acteurs intervenant dans ces champs.

Il a vocation à soutenir les politiques conduites par les Etats membres au service de la jeunesse. Ces politiques doivent contribuer à la stratégie européenne pour la Jeunesse. L'objectif est ainsi de renforcer la citoyenneté des jeunes et les échanges interculturels sur les territoires. Cette évolution témoigne également d'une volonté d'élargir les opportunités de mobilité internationale aux jeunes, au-delà et en dehors du seul cadre de l'éducation dite « formelle ».

Les priorités thématiques du nouveau programme sont la transformation numérique, le développement durable, l'inclusion sociale et professionnelle et la participation à la vie démocratique.

Le programme Erasmus+ se matérialise par l'octroi de financements permettant de prendre en charge les frais directement liés à la mobilité[13]. Ils bénéficient à des organismes ainsi qu'à des individus, qui devront toutefois passer par un porteur de projet du programme pour prétendre aux bourses Erasmus + (établissement scolaire, centre social, association sportive, ...). Le montant des bourses de mobilité est forfaitaire et déterminé en fonction de la durée de la mobilité et de la destination.

9 L'Office franco-allemand pour la Jeunesse
10 Délégation Régionale Académique Europe International et Coopération (DRAEIC)
11 Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES)
12 Dont les programmes EFTLV (Erasmus, Leonardo da Vinci, Comenius, Grundtvig), "Jeunesse en action", Erasmus Mundus, Tempus, Alfa,... .
13 Des jeunes et des professionnels

Erasmus - Chiffres clés

Un programme créé il y a **35 ans.**

12 Millions de personnes ont bénéficié du programme depuis sa création dont la moitié entre 2014-20.

La France : le 1er pays d'envoi avec **600 000 mobilités** entre 2014-2020.

2021-2027 :

= un budget de **26,5 Mds€** sur 7 ans, + 80% par rapport à 2014-2021 ;

= un objectif : **10 millions** de nouvelles mobilités et la création d'un espace européen de l'éducation ;

= **3** grands axes stratégiques : inclusion, développement du numérique, transition écologique.

Le programme est directement géré par la Commission Européenne qui détermine notamment le calendrier des appels à projets. Ce sont toutefois les agences nationales Erasmus qui réceptionnent et instruisent les dossiers de candidature. En France, il en existe deux : L'agence Erasmus + Jeunesse et Sport, située à Paris et l'Agence Erasmus + Éducation et Formation, située à Bordeaux. En Auvergne-Rhône-Alpes, le CRIJ[14] de Lyon a été labellisé Bureau National Européen et doit contribuer à la bonne information et la bonne orientation des jeunes notamment les plus éloignés de la mobilité et des organismes.

La refonte des programmes de mobilité européens sous la bannière « Erasmus + », l'amplification des moyens alloués, et les nouvelles priorités du programme peuvent être de nature à renforcer la mobilité des jeunes de notre région, notamment ceux qui en sont les plus éloignés

A propos du Programme ALMA - *Aim, Learn, Master, Achieve-* programme de mobilité destiné aux jeunes sans emploi ni formation.

« Nous devons encourager ceux qui tombent entre les mailles du filet. Ceux qui n'ont pas d'emploi. Ceux qui ne suivent ni enseignement ni formation. Pour eux, nous allons offrir un nouveau programme – ALMA. Parce qu'ils méritent, eux aussi, de vivre une expérience comme Erasmus ».

Ursula Von der Leyen, lors de son discours de l'Union devant le Parlement européen, le 15 septembre 2021

Le programme mobilisera, pour son déploiement, des fonds FSE+.

La Direction régionale académique, fer de lance de la mobilité des jeunes élèves et étudiants

L'international est un axe de la politique éducative porté par l'académie régionale. Depuis le 1er janvier 2020, les 3 académies de Clermont-Ferrand, Grenoble et Lyon, et leurs délégations régionales respectives ont fusionné pour répondre à la création de la Région académique. Une Délégation Régionale Académique Europe International et Coopération (DRAEIC) est née. Chaque académie est désormais dotée d'une direction en charge de l'international (DAREIC) rattachée au recteur d'académie et sous l'autorité de la délégation régionale.

L'académie d'Auvergne-Rhône-Alpes compte 1 867 000 élèves, ce qui représente un vivier considérable de jeunes susceptibles d'être concernés par une mobilité internationale.

L'objectif de la délégation régionale est de favoriser « l'ouverture internationale des élèves, l'apprentissage des langues, le renforcement des compétences interculturelles, la mobilité des élèves et des équipes éducatives ». Cette ambition se traduit par le soutien à un large éventail d'actions comme les échanges de classes, les périodes de formation en entreprise à l'étranger, les échanges individuels d'élèves, les stages linguistiques, les jumelages électroniques, les mobilités des enseignants (...).

La DRAEIC dispose de nombreux leviers parmi lesquels au moins deux outils à forte portée stratégique :

Les conventions de partenariats, conclues sur des durées de 2 à 3 ans. Elles permettent de développer des partenariats académiques de niveau régional. Elles offrent aux établissements de la région un cadre régional stable et durable[15]. Ces partenariats ont vocation à être des leviers à l'échelle du territoire. Le cadre de conventionnement se veut le plus large possible pour permettre aux établissements, professeurs, élèves d'y inscrire leurs projets et initiatives.

L'accréditation Erasmus+, dans le cadre d'un consortium régional, qui permet à tous les établissements de l'académie de solliciter des financements Erasmus + directement auprès de la délégation régionale. L'académie dispose ainsi de **2M€ Erasmus + réservés sur la période 2021-2027 et lui permettant de** soutenir les projets de mobilité dans l'enseignement et la formation professionnelle, ainsi que dans l'enseignement scolaire. Cette enveloppe Erasmus+ se

[14] Centre régional d'information Jeunesse

matérialise par une bourse attribuée à chaque élève pour chaque voyage. Il s'agit d'un montant forfaitaire par jour et par durée qui varie en fonction de la distance et du mode de transport. D'autres cofinancements permettent de compléter cette bourse comme les démarches d'auto-financement des établissements ou des familles, les bourses de mobilité du conseil régional[16].

Cette accréditation Erasmus + de la délégation régionale académique permet un véritable **allègement de la charge administrative** des établissements et favorise ainsi la levée de certaines contraintes liées au manque de temps et au possible manque d'ingénierie dans chaque établissement. Il est aussi un **outil au service de la structuration**, par les autorités académiques régionales, **d'une stratégie régionale de la mobilité européenne et internationale des jeunes**, qui permettent tout à la fois de continuer à soutenir des établissements et projets « locomotives » et d'inciter d'autres établissements moins expérimentés et moins enclins à développer des projets de mobilité, à franchir le pas. A moyen terme, l'objectif de la DRAIEC est de développer les accréditations Erasmus+ au niveau de certains établissements.

Fiche technique sur l'accréditation Erasmus + / Education Formation *(éléments extrait du site de l'agence Erasmus+ et de la plateforme Penelope d'accompagnement des porteurs de projets[17]).*

Une structure coordinatrice, qu'elle soit ou non titulaire de la Charte Erasmus, peut soumettre une candidature regroupant les besoins de plusieurs établissements d'enseignement supérieur titulaires de la Charte Erasmus+.

De nombreuses organisations peuvent assurer ce rôle de coordinateur : association, chambre de commerce, collectivité locale, fédération professionnelle, établissement d'enseignement supérieur, COMUE, GIP académique, etc.

La structure coordinatrice effectue une demande d'accréditation, afin que l'agence nationale évalue la capacité financière et opérationnelle du consortium à organiser en commun des mobilités étudiantes et/ou de personnels.

L'organisme candidat accompagne sa demande d'accréditation d'un Plan Erasmus, qui définit sa stratégie d'internationalisation à long terme. Les organismes candidats adhèrent également aux standards de qualité Erasmus+, qui définissent la bonne organisation des activités de mobilité. Ils couvrent des thèmes variés tels que la gestion, l'accompagnement des participants, les acquis d'apprentissage, la dissémination des résultats et d'autres aspects pratiques.

Le Conseil régional : des dispositifs ciblés mais une action en recul

Le conseil régional soutient la mobilité des jeunes à travers l'octroi de bourses individuelles :

BRMIE, Bourse régionale pour la mobilité internationale des étudiants, soutient la **mobilité académique et les stages à l'international des étudiants**. Le dispositif BRMI- Jeunes entrepreneurs, encore embryonnaire, soutient la **mobilité** des étudiants entrepreneurs [18] ;

BRMIE lycéens et apprentis soutient la **mobilité professionnalisante des lycéens et apprentis.**

3.Le dispositif BRMI, pour les étudiants et jeunes entrepreneurs

La Région soutient la mobilité des étudiants et apprentis du supérieur par l'octroi d'une bourse individuelle aidant au financement de stages et de mobilités académiques en Europe et hors d'Europe. Elle concerne les jeunes inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur de la région délivrant des BAC+2 minimum et certifiés par l'Etat. **En 2019, année précédant la crise sanitaire, plus de 12 800 bourses ont été attribuées pour un budget avoisinant les 15 M€[19]**. Des critères sociaux et liés à la situation de handicap du jeune permettent d'accroître le montant de la bourse. Pour veiller à une forme d'équité, il est prévu un quota de bourses par établissement qui correspond à une enveloppe financière elle- même calculée sur la base d'un nombre de semaines de mobilités. Au total, la bourse BRMIE bénéficie à 125 établissements en région (en 2022).

[16] Voir infra
17 https://www.erasmusplus.fr/penelope/index.php
18 Dotée d'un forfait de 1 500 € par étudiant, cette initiative offre à ces jeunes la possibilité de confronter leur projet de création d'entreprise à une réalité internationale.
19 Audition service de la région Direction de l'Enseignement supérieur de la Recherche et de l'Innovation, 5 février 2021. mettre en regard avec le nombre d'étudiants partis

Ce dispositif ciblé, participe à la stratégie d'internationalisation de l'enseignement supérieur et de la recherche inscrite dans le SRESRI[20] de la Région. La mobilité vise à mieux faire connaître aux étudiants et aux apprentis du supérieur le monde dans lequel ils auront à exercer leur activité et à améliorer leur expérience en leur donnant les clés pour trouver les meilleures opportunités d'emploi. Elle vise aussi à permettre à un nombre croissant d'étudiants de réaliser des mobilités devenues obligatoires dans le cadre de leur cursus universitaire.

Parallèlement aux actions en faveur à la mobilité individuelle des étudiants, la Région a consacré, en 2019, 2,24 M€ en fonctionnement et 0,187 M€ en investissement, pour soutenir l'internationalisation des acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche académique. Objectifs : le développement et le rayonnement international[21].

Quelques chiffres- BRMIE (2019)

+ de 12 000 bourses

15 M€

125 établissements

95€/étudiants/ semaine + majorations sur critères sociaux ou handicap

55% dont des Universités ; 39% des grandes Ecoles

Panel non exhaustif des bourses mobilisable pour la mobilité européenne et internationale des étudiants.

→ **Bourses ERASMUS :** le montant de la bourse Erasmus + varie selon la destination et le type de mobilité de150€à450€/mois

→**Bourse internationale du CROUS** pouvant aller jusque 400 € / mois accordée sur critères sociaux

→**Bourses proposées par des organismes d'échanges** (programme Fulbright avec les Etats-Unis, programme de l'OFQJ avec le Québec…) ;

→**Bourses binationales, thématiques** (ex : Eiffel, Chateaubriand, Brafitec, etc.) ;

→**Bourses des collectivités** dont les bourses allouées par les Régions ;

→**Bourses proposées par des Fondations,** etc.

Source : Direction Enseignement Supérieur et Recherche, Conseil régional, 2022

4.Le dispositif BRMI pour les lycéens et apprentis

La Région soutient la mobilité **professionnalisante des apprentis et lycéens d'Auvergne-Rhône-Alpes, par l'octroi d'une bourse individuelle.** Peuvent y prétendre les lycéens et apprentis inscrits en formation initiale dans un établissement d'enseignement secondaire d'Auvergne-Rhône-Alpes : centre de formation des apprentis, lycée public, ou privé sous contrat d'association avec l'Etat[22]. Les jeunes doivent préparer un diplôme de niveau V, IV ou III[23]. Le séjour doit être prévu dans le cursus. Il peut se dérouler au sein de toute entreprise, association, organisme public ou parapublic, dans toute partie du monde. La durée du séjour doit être comprise entre trois semaines et 8 semaines entières et consécutives au sein de la même entreprise.

La bourse est d'un montant de 90€ par semaine entière de stage. Les apprentis et lycéens boursiers d'Etat sur critères sociaux bénéficient d'une aide complémentaire forfaitaire de 200€.

BRMI Lycéens et apprentis :
Un budget prévisionnel de 725 000€ (2021-22)
Une consommation de près de **710 000 €** (au 31 août 2022)
1 700 jeunes bénéficiaires

Ce dispositif se veut être un levier en faveur de la mobilité internationale des jeunes en formation professionnelle. Souvent issus de milieux moins favorisés, les jeunes inscrits dans ces filières peuvent ainsi bénéficier d'une valorisation supplémentaire pour leur parcours, représentée par cette expérience professionnelle à l'étranger. Néanmoins, le principal obstacle à la mobilité des jeunes en formation professionnelle demeure la faible capacité financière d'un certain nombre de familles à participer aux coûts entraînés par cette même mobilité, ce qui renforce la légitimité d'action de la Région[24].

Les chiffres de l'année 2021-2022, peuvent laisser transparaître une plus forte captation par des élèves engagés dans des diplômes de niveaux supérieurs ainsi que la moindre captation par certains départements de la Région. Par ailleurs, une mise en corrélation de ces chiffres avec la part des élèves par filière, ainsi que la répartition des élèves par département permettraient d'affiner l'analyse.

20 SRESRI : Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'innovation
21 Source : Atlas territorial de la mobilité européenne et internationale 03/11/2020
22 Dans ce dernier cas, la formation doit être placée sous contrat avec l'Etat
23 CAP, CAPA, IV Baccalauréat professionnel, BP ou III BTS, Mentions complémentaires et FCIL jusqu'au niveau III inclus.
24 Communiqués par les services de la Région lors de l'audition du 24 mars 2022

En tout état de cause, ce dispositif a le mérite de cibler des jeunes a priori éloignés de la mobilité internationale. Il doit être renforcé dans son action auprès des lycéens en formation professionnelle.

5. Le recul de l'engagement et des interventions régionales

Un certain nombre d'acteurs auditionnés ont indiqué en le regrettant un recul des enveloppes mobilisées par la Région en faveur de la mobilité internationale des jeunes, et son désengagement du COREMOB, instance régionale de pilotage de la mobilité internationale, coprésidée par le Préfet et le Président de Région. Le COREMOB ne semble plus s'être réuni depuis 2017.

La refonte des dispositifs de mobilité à l'œuvre depuis 2015 suite à la fusion des Régions, l'éclatement de ces derniers au sein de différentes sections du budget ainsi que l'absence de précision sur la ventilation des enveloppes financières par dispositif dans le budget régional, rend difficile la mesure de l'ampleur de ce recul.

On constate que l'action de la Région se concentre désormais sur 2 dispositifs. Le dispositif « BRMI lycéens et apprentis » bénéficie d'enveloppes stables depuis 3 années consécutives, de l'ordre de 1M€. Toutefois, les enveloppes dédiées ont diminué de moitié depuis 2013 (2.1M€ budgétés en 2013, ; 1.7M€ en 2015). Les montants alloués semblent modestes au regard d'un certain nombre d'évolutions et d'objectifs que la Région a elle-même fixés :

L'augmentation de la démographie étudiante, encouragée par une politique nationale et régionale volontariste en faveur du nombre d'étudiants à l'université

L'augmentation voulue par la région du nombre d'étudiants dans certaines filières (la Région ambitionne de former 2000 ingénieurs supplémentaires d'ici à 2028)

L'augmentation des besoins en mobilité du fait notamment que la mobilité internationale devient un élément obligatoire à la validation de nombreux diplômes. Or la bourse régionale soutient bien (et notamment) des mobilités qui permettent de « (...) *valider des crédits ECTS et/ ou sont prévue au règlement des études* ».

Plus globalement, les enveloppes allouées interrogent au regard des ambitions régionales affichées dans le SRESRI 2022[25] : « rayonner grâce à [ses] étudiants, [ses] laboratoires et à de grands projets stratégiques ».

Enfin, le cumul par un faible nombre d'étudiants des bourses BRMIE et Erasmus (3800 sur +12 800 en 2019/20) témoigne d'une faible imbrication des dispositifs et d'une faible articulation entre services de la Région et services académiques, qui seraient pourtant de nature à augmenter le montant des aides perçues et à contribuer à l'objectif de la Région d'« investir dans l'ingénierie de projets et l'insertion dans des réseaux pour mobiliser pleinement les financements européens et nationaux»[26].

La DRAJES : des moyens limités face aux opportunités existantes

Cette évolution récente est l'occasion pour les acteurs intervenant dans le champ de la jeunesse - *dont les acteurs de l'éducation populaire* - de se saisir de nouveaux leviers financiers pour développer leurs projets : que ce soit au niveau local, dès lors que ces projets contribuent à renforcer le pouvoir d'agir de la jeunesse ou développent leur citoyenneté (...); mais aussi partout en Europe et à l'international. Cette évolution est ainsi l'opportunité de toucher de nouvelles catégories de jeunes, puisqu'elle permet de soutenir les projets conduits par les acteurs de la jeunesse ou de l'éducation populaire (centres sociaux, Maisons des Jeunes et de la Culture, ...) partout sur le territoire.

La DRAJES, Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports née en 2021 [27] est « référent international » sur le volet « Jeunesse et Sport » de la mobilité internationale pour le Ministère de l'Education nationale, de la jeunesse et des sports. La DRAJES a un rôle d'appui, de coordination et d'animation territoriales à destination des acteurs des politiques jeunesse et de l'éducation dite « non formelle ». L'enjeu pour les services de l'Etat à la jeunesse est de promouvoir une politique de mobilité solidaire, engagée et citoyenne en complémentarité de la politique de mobilité éducative et encadrée de l'enseignement scolaire. La DRAJES déploie sa politique à travers 3 axes stratégiques issus de la dernière réunion du COREMOB en 2017 : faciliter l'accès à la mobilité des jeunes, en particulier les plus éloignés (axe 1) ; organiser l'information et la formation des professionnels de jeunesse (axe 2) et

25 Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation
26 Source SRESRI Auvergne-Rhône-Alpes 2022
27 Née de l'éclatement des Directions régionales et départementales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale en DRAJES et DREETS

animer les réseaux d'acteurs de la mobilité en articulant une approche régionale et territoriale (axe 3).

Explor'Aura[28] : Une plateforme numérique pour informer, mettre en réseau et valoriser les actions sur la mobilité internationale des jeunes

La DRAJES a confié au réseau Cotravaux le développement d'une plateforme numérique, permettant de cartographier à l'échelle de notre région l'ensemble des porteurs de projets de mobilité ainsi que leur champ de compétence : 68 structures sont référencées (mars 2022) avec un objectif de 100-150. Elle a pour vocation de centraliser et rendre visible l'offre existante sur le territoire et ainsi de faciliter la mobilisation des *bons* acteurs, par les jeunes et ou les organismes souhaitant développer un projet de mobilité international.

Il est prévu que cette plateforme numérique devienne la plateforme de référence de la mobilité internationale des jeunes dans notre région.

Ce projet avait été retenu par le COREMOB désormais inactif, et a bénéficié du soutien financier du ministère de l'éducation, des sports et de la jeunesse.

La DRAJES dispose toutefois de moyens financiers limités pour mettre en œuvre cette stratégie et finance principalement les chantiers de jeunes. Le budget dédié aux politiques dites partenariales (2021) montre un ciblage du soutien de la DRAJES aux chantiers internationaux de jeunes.

Budget politiques partenariales de la DRAJES

101 000 € pour les chantiers internationaux de jeunes bénévoles

31 000 € sur le développement de l'ensemble des programmes européens pour la jeunesse

7100 € dédiés à **17 postes FONJEP[29]** au sein de 15 associations

Des cofinancements (DREETS[30] / OFAJE[31]), /ERASMUS+ « Jeunesse et Sport »)

LES CHANTIERS DE JEUNES

Les chantiers de jeunes permettent à des jeunes de notre territoire de vivre une expérience internationale dans leur région ou ailleurs en France. Sur un chantier, on compte environ 50% de Français dont 25% de notre région et 50% d'internationaux. Ces chantiers ont un ancrage territorial important : ils sont organisés autour de projets à forte valeur patrimoniale et culturelle et mobilisent souvent sur quelques journées d'autres jeunes du territoire (venus de quartiers d'éducation prioritaire voire de jeunes accompagnés par la prévention spécialisée).

Exemples de chantiers : des campements nature en autonomie en lien avec des PNR (parcs naturels régionaux) pour des actions « biodiversité » ; le nettoyage de la *Reyssouze*, rivière qui coule dans le département de l'Ain, contre les plantes invasives. Le chantier était porté par l'office franco-allemand (OFAJE), en lien avec le syndicat de rivière[32].

En matière de jeunesse, les projets de mobilité internationale viennent souvent se greffer à des projets développés *avec* et *pour* les jeunes, au plus près du terrain.

C'est ainsi dans le cadre de son projet d'éducation à la citoyenneté et de soutien à l'engagement des jeunes que l'Ufcv Loire[33] en est venue à développer des actions liées à l'international et à mobilité internationale des jeunes, qui sont partie intégrante de leur projet en faveur de la jeunesse. En effet, l'Ufcv soutient des projets de volontariats internationaux individuels ou collectifs, mais elle développe aussi l'« Education à la Citoyenneté et à la Solidarité Internationale (ECSI) ». L'ECSI propose des situations (animations, jeux, expositions, spectacles, débats…) qui permettent à chacun de s'informer sur le monde et sur nos sociétés, puis de mieux comprendre la complexité des enjeux actuels liés à la mondialisation, aux inégalités, aux urgences climatiques…

Il paraît donc indispensable de pouvoir capter ses fonds et saisir les opportunités existantes, pour soutenir les politiques publiques de jeunesse et financer des projets de mobilité portés par des acteurs intervenant au plus près des jeunes, partout sur le territoire. Au-delà, il apparaît opportun d'intégrer la dimension « Europe et International » aux politiques territoriales de jeunesse et d'aider à la structuration des réseaux d'acteurs avec l'appui des fédérations de jeunesse et des collectivités locales.

Les moyens humains dédiés au sein des services de l'Etat semblent toutefois insuffisants au regard de ces enjeux ; compte-tenu de la taille et de la diversité de notre territoire ; au regard de l'accompagnement nécessaire au montage de telles démarches.

28 https://www.exploraura.org/?AccueiL
29 Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire. Les postes Fonjep sont des aides de 7 000 € à 8 000 € versées par l'intermédiaire du Fonjep pour le compte de l'État à des associations loi 1901 de jeunesse et d'éducation populaire. Ces aides viennent soutenir un projet qui nécessite l'emploi d'un salarié qualifié, et sont attribuées pour 3 ans renouvelables deux fois
30 Directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités
31 L'Office franco-allemand pour la Jeunesse
32 Cités par le réseau Cotravaux lors de son audition du 25/11/2021
33 L'Ufcv Loire est une association d'éducation populaire spécialisée dans le champ de la jeunesse

03

Freins et perspectives

Les inégalités, freins et facteurs de réussite identifiés

6. Des inégalités importantes à l'œuvre

Notre territoire regorge d'initiatives de mobilité internationale pour les jeunes à chaque moment de leur parcours. Néanmoins, celle-ci reste encore insuffisamment et inégalement accessible aux jeunes de notre région. Des inégalités importantes sont à l'œuvre et tiennent une grande partie des jeunes éloignés de la mobilité internationale.[34] Ces inégalités sont de plusieurs ordres et correspondent en de nombreux points à celles qui fracturent la jeunesse.

Des inégalités liées à la formation et au niveau de diplôme

La mobilité internationale bénéficie en grande majorité aux étudiants de l'enseignement supérieur (ES). Les élèves de l'enseignement et de la formation professionnelle en sont encore largement éloignés. C'est certainement pour cette raison qu'ils constituent aujourd'hui une cible prioritaire des pouvoirs publics en matière de mobilité internationale. De fortes inégalités sont observées entre filières de l'enseignement et de la formation professionnelle (EFP), et selon les niveaux de diplômes préparés.

[34] *Même s'il existe une probable sous-estimation des chiffres : des mobilités ne sont pas identifiées comme telles, mobilités privées, …*

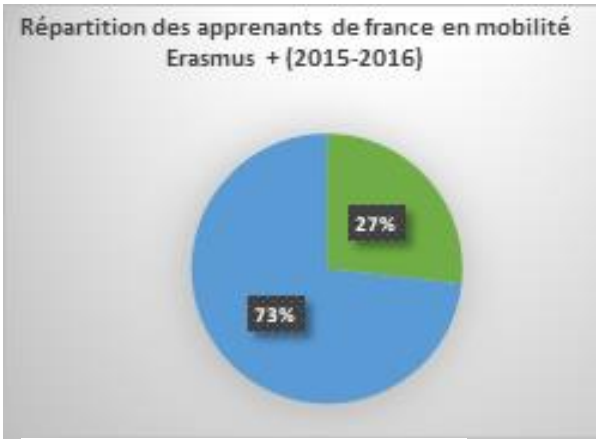

Source : Erasmus +

Ces inégalités se retrouvent au niveau régional : la bourse régionale pour les lycéens et apprentis (dispositif BRMI Lycées et apprentis) qui ne comptabilise que 10 apprentis sur 448 élèves bénéficiaires[35].

Des inégalités liées à la structuration des acteurs sur les territoires[36]

Les jeunes ne disposent pas des mêmes opportunités de vivre une mobilité internationale selon le secteur géographique dans lequel ils vivent, apprennent et se forment : les territoires de la région sont diversement et inégalement structurés et outillés, notamment en ce qui concerne les relais d'information en matière de mobilité internationale considérées comme une ressource indispensable et préalable.

Des inégalités liées aux capacités financières des familles.

Partir à l'étranger coûte de l'argent. Cette idée constitue en soi un frein majeur à la perspective même d'un départ. D'autant que les aides existantes ne sont pas toujours identifiées par les familles qui ne sont pas forcément outillées pour entreprendre les démarches, trouver les aides et les mobiliser. En tout état de cause, pour des familles aux revenus faibles ou modestes, les aides existantes restent bien souvent insuffisantes pour couvrir les frais annexes engendrés par la mobilité du jeune.

7. Les freins à l'échelle des individus

Parmi les freins individuels, l'on peut citer les freins psychosociaux et culturels des jeunes et de l'entourage direct des jeunes : parents, enseignants, éducateurs sportifs et socio-éducatifs, ... Ainsi l'idée qu'une mobilité à l'international pendant l'année scolaire engendrerait une perte *en temps* et *en apprentissage* pour les élèves est encore largement répandue. De nombreux jeunes vivant dans les quartiers prioritaires de la *politique de la ville* et dans les territoires ruraux éloignés de ville-centre, voient leur mobilité limitée aux frontières de leur quartier ou de leur village, rendant ainsi l'idée d'une mobilité internationale extrêmement complexe à envisager pour eux, pour les familles et parfois même pour les professionnels qui les côtoient et accompagnent. Un phénomène d'auto-censure peut également être à l'œuvre chez les jeunes qui manquent de confiance personnelle, et ceux qui se voient renvoyer une image dégradée de leur parcours, de leurs origines sociales, de leur formation, des endroits où ils vivent.

Or l'absence de mobilité est un frein de taille à l'insertion des jeunes. L'association Sport dans le Ville qui accompagne depuis plus de vingt ans années les jeunes des quartiers prioritaires de la politique de la ville par le sport[37] sait l'importance d'associer les familles aux projets concernant les jeunes, a fortiori ceux impliquant une mobilité internationale. Des actions en direction des familles sont menées par des éducateurs permanents, qui sont généralement salariés d'autres structures jeunesse et d'insertion dans le quartier. Ces salariés assurent un suivi sur le temps long des jeunes et de leurs familles. L'association organise aussi de journées « *mobilité* », *de découverte* d'entreprises hors du quartier, de déplacement à la gare... Concernant les filles, des freins spécifiques et encore plus nombreux sont observées et se traduisent par une baisse de l'activité physique à l'adolescence, les craintes des familles, la gêne d'être en mixité à l'adolescence, le rejet des garçons, ...

35 Bénéficiaires du dispositif pour la campagne 2020/202135:
36 Issues de données extraites de la note 4- L'Observatoire Erasmus+
37 D'abord dans les quartiers de la ville de Lyon puis de la Région et maintenant en Région Île de France

L'association travaille à la levée de ces freins en proposant notamment l'instauration d'une relation de confiance et un accompagnement sur le long cours.

Les freins psychosociaux et culturels sont aussi utilement atténués voire levés par le développement de la mobilité des adultes : directeurs d'établissements et de structures ; enseignants ; éducateurs sociaux, sportifs et culturels ; animateurs jeunesse, chargés d'insertion … Ces derniers sont alors susceptibles de susciter des projets de mobilité pour les jeunes L'étude conduite sur la pratique de la mobilité par les centres sociaux membres du réseau AURACS[38], révèle que les projets de mobilité portés sont quasi majoritairement l'initiative d'une personne de l'équipe de direction ou d'animation ayant elle-même vécu une expérience de mobilité, et ayant des liens préexistants avec des partenaires à l'étranger. Même constat est fait pour les mobilités académiques non obligatoires, qui reposent bien souvent sur la volonté et l'implication des directions d'établissements et d'enseignants ayant eux-mêmes des liens avec des établissements ou partenaires étrangers. Le programme Erasmus+ permet de financer la mobilité et la formation à l'étranger des professionnels travaillant avec les jeunes.

Un autre frein, régulièrement convoqué et valable quel que soit les types de mobilité envisagés et la situation des jeunes, est la barrière de la langue et les prérequis supposés en langues étrangères. Cette crainte conduit au mieux, à resserrer le choix des destinations choisies (en effet le Royaume-Uni et les destinations francophones en Europe et dans le monde sont les destinations favorites des jeunes français), mais génère aussi souvent un phénomène d'autocensure. De nombreuses initiatives sont mises en place pour lever cette barrière et outiller le jeune en fonction de son projet. En effet, la mobilité est aussi le moyen de se confronter et d'apprendre une langue étrangère en immersion.

Pour y répondre, l'académie de Grenoble a développé des classes d'immersion bilingues-anglais dès la maternelle sur le modèle de ce que font de nombreux voisins européens (Allemagne, Suède, Norvège, ...).

De même, les jeunes accompagnés par l'Amilaura dans le cadre d'un projet de stage dans une entreprise étrangère bénéficient de cours de langues étrangères en amont de leur départ. En outre, l'association Sport dans la ville, prépare les jeunes bénéficiaires de son programme de mobilité aux Etats-Unis, *Young Talent*, par la dispense de cours d'anglais au sein de son English Academy. Les cours sont assurés par des salariés des entreprises partenaires de l'association.

Ce même type d'accompagnement est proposé en amont de projets de mobilité pour acculturer et familiariser les jeunes au pays et au lieu de destination (préparation au départ, communication d'informations liées aux aspects pratiques de la vie sur place, accompagnement et appui pendant toute mobilité et au retour).

8. Les freins spécifiques liés à la mobilité des apprentis

La mobilité des apprentis est inscrite à l'agenda politique depuis de nombreuses années et semble communément souhaitée et souhaitable. Toutefois, les chiffres témoignent d'inégalités criantes avec les élèves et étudiants de la voie générale. En France, seuls 3 à 4% des apprentis réalisent une mobilité européenne au cours de leur cursus (chiffres 2018)[39] ce qui est largement en deçà de la moyenne régionale (18%).

La mobilité des jeunes apprentis peut constituer un élément essentiel de leur parcours d'apprentissage. Elle est l'opportunité de découvrir d'autres techniques, un autre environnement de travail et d'enrichir ainsi leur pratique professionnelle. Elle permet de mettre en application les savoirs et savoir-faire appris en CFA et en entreprises françaises accueillantes. Elle est l'occasion pour ces jeunes, qui rentreront rapidement dans la vie active, d'acquérir encore plus d'autonomie et de confiance. Elle offre la possibilité de démultiplier les débouchés professionnels et de développer des compétences linguistiques.

Des évolutions récentes favorables, mais des effets indésirables induits

Des freins spécifiques et nombreux sont à l'œuvre et tiennent éloignés de la mobilité un nombre important d'apprentis. Le travail sur l'identification et la levée des freins continue à être un enjeu essentiel.

Pendant de nombreuses années, l'un des freins majeurs à la mobilité des apprentis a été le fait que l'apprenti soit considéré comme salarié de l'entreprise qui l'accueillait y compris sur le temps d'une éventuelle mobilité. Ainsi, l'entreprise devait continuer de rémunérer le jeune pendant sa mobilité et demeurait responsable du jeune en cas d'accident. La loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel (2018) a permis une inflexion, en permettant la suspension du contrat de travail le temps de la mobilité du jeune. Cette suspension du contrat conduit par la même à une suspension du salaire et de la protection sociale de l'apprenti ce qui

[38] Les pratiques de mobilité internationale au sein des centres sociaux https://www.centres-sociaux.fr/files/2020/12/Etude-AURACS_mobilite%CC%81-internationale.pdf
[39] Audition CMA Auvergne Rhône-Alpes

constitue des freins majeurs du point de vue des apprentis. De même, les entreprises ayant des filiales à l'étranger et souhaitant envoyer un apprenti pour une mobilité de quelques semaines se trouvent bloquées par cette même disposition.

La loi de 2019 a modifié de façon substantielle l'organisation de l'apprentissage. Jusqu'alors détenue par les conseils régionaux, la compétence « apprentissage » a été libéralisée et confiée à des opérateurs de compétences, les OPCO. Les aides à la mobilité internationale relèvent désormais de ces opérateurs. L'ensemble des dispositifs volontaristes mis en place par les régions pour soutenir la mobilité des apprentis a été mis en sommeil. L'ANAF[40] observe parallèlement un engagement relatif des OPCO en faveur de la mobilité internationale non obligatoire ; de même les montants alloués pour la mobilité d'un étudiant semblent insuffisants à lever les freins financiers (à hauteur de 500 € voire 1000 € au grand maximum).

Le cas spécifique de la mobilité longue des apprentis : expérimentation TRAPP

Le projet *TRAPP*, *Training for Apprentices*, est un projet expérimental, coordonnée par la Chambre des Métiers de l'Artisanat Auvergne-Rhône-Alpes. Il a démarré en septembre 2019 et s'est achevé en février 2022. Ce projet visait à identifier et à lever les freins aux mobilités de longue durée en cours d'apprentissage (entendue comme une mobilité supérieure à 4 semaines) et en post-apprentissage. Il a impliqué 2 partenaires français : le Centre de formation SEPR de Lyon et le Rectorat de l'académie de Lyon ; un centre de formation finlandais ; un partenaire italien ; un centre d'insertion allemand.

Le Projet Trapp s'est appuyé sur des expériences pilotes dans le secteur de la coiffure et de l'automobile ce qui lui a permis d'identifier 4 grands freins :

Le cadre juridique : quelles modalités juridiques doivent précéder l'organisation d'une mobilité longue ?

Les ressources humaines : comment maintenir les ressources humaines dans l'entreprise de départ pendant la mobilité ?

Le cadre pédagogique : comment garantir la continuité du parcours pédagogique, quel que soit le lieu de formation ?

L'évaluation/la certification : comment reconnaître et valoriser la mobilité dans le parcours pédagogique de l'apprenti, une fois qu'il est rentré dans son pays d'origine ?

Le projet *TRAPP* a permis de développer de très nombreux outils permettant de lever chacun des freins identifiés. Une des questions reste de savoir comment ces travaux pourront être partagés et essaimer.

La réalisation d'un stage dans une entreprise à l'étranger nécessite une bonne connaissance de la langue du pays d'accueil ou de l'anglais pour s'intégrer dans l'équipe de l'entreprise d'accueil et pour bien communiquer sur son niveau de compétences[41].

Dans un souci de prendre en considération un public particulièrement éloigné de la mobilité internationale, la Région ne peut -elle pas jouer un rôle d'incitateur soit en attribuant des aides directes aux centres de formation, soit en donnant une aide complémentaire aux jeunes qui engagent une démarche de mobilité ? Forte de ses partenariats internationaux dans de nombreux secteurs, n'a-t-elle pas un rôle à jouer pour favoriser la mise en lien des centres de formation avec certaines régions - *notamment les régions avec lesquelles elle a des partenariats privilégiés* - et certaines entreprises étrangères ?

Cette ambition pourrait passer par la mise en place de référents mobilité au sein des CFA, comme le propose l'association *EuropApp Mobility*[42], engagée pour le développement de la mobilité des apprentis et des alternants. Cette dernière plaide par ailleurs pour un statut européen unique de l'apprenti et la création un espace européen de l'apprentissage qui permette de créer des équivalences entre formations, de reconnaître et de valider les acquis. Une façon de lever des freins structurels comme cela a été fait avec l'espace européen de l'éducation et de la formation.

9. Les freins liés aux organismes et aux porteurs de projet

Ces freins ont été égrainés tout au long de la contribution et concernent :

L'existence d'un écosystème foisonnant et peu lisible, en particulier pour les mobilités non académiques et non obligatoires.

Le manque de coordination territoriale des acteurs notamment dans le champ de la jeunesse - Les freins et croyances des professionnels, souvent liés à une absence d'expérience de mobilité des adultes eux-mêmes et à une anticipation des difficultés en termes d'ingénierie de projet et internationale.

Le déficit important d'informations sur les dispositifs et financements existants.

Le manque de moyens humains et

[40] Audition du 25/02/2022
[41] Retours de l'expérience *TRAPP for mobility*
[42] https://www.euroappmobility.eu/fr/euroappmobility

financiers dédiés à l'ingénierie : que ce soit pour structurer les partenariats et les projets ou pour mobiliser les financements.

L'inadéquation des modes de financement (souvent par appel à projets) à la typologie de certains projets, en particulier dans le champ de la jeunesse.

Le manque d'outillage des structures pour valoriser les expériences et communiquer sur la valeur ajoutée des mobilités.

Les peurs légitimes et questionnements autour de la perte des talents, la réticence face à l'accueil en retour d'autres jeunes.

Des consortiums régionaux pour capter les financements existants et alléger la charge administrative des porteurs de projets

Une des nouveautés du programme Erasmus+ 2021-2027 est la possibilité pour les organismes porteurs d'une stratégie d'internationalisation incluant des mobilités internationales, d'obtenir des accréditations du programme, leur permettant de bénéficier d'une enveloppe réservée sur la durée du programme. Cette modalité peut-être rapprochée du modèle des « subventions globales » qui se pratique dans la mise en œuvre des fonds européens. A l'instar des autorités académiques régionales, d'autres acteurs, intervenant hors champ académique, se sont structurés autour de consortiums Erasmus+ pour faciliter le déploiement de projets de mobilité à l'international des jeunes qu'ils accompagnent.

10. Consortium Erasmus + des missions locales, porté par l'Amilaura

L'Association régionale des Missions Locales d'Auvergne Rhône-Alpes (Amilaura) coordonne et anime le réseau des 61 Missions Locales de la région. Elle a un rôle de représentation et accompagne la mise en œuvre des politiques publiques en faveur de l'emploi, de la formation, de l'orientation et de l'autonomie des jeunes.

Elle coordonne désormais un consortium Erasmus+, interrégional des missions locales. Ce consortium fédère 198 Missions Locales réparties sur 10 régions : cette accréditation Erasmus + permettra aux missions locales adhérentes de capter ces financements européens de façon allégée et facilitée, au bénéfice des 500 000 jeunes qui disposent par ailleurs généralement d'un faible niveau de diplôme.

Certaines Régions comme la Région Aquitaine coordonnent des consortium Erasmus+.

La Région Aquitaine a sollicité et obtenu une accréditation Erasmus+ et une enveloppe réservée de 400 000 € de fonds européens, qu'elle pourra mobiliser en complément des fonds régionaux au service de la mobilité des jeunes de la région, avec un véritable effet levier[43].

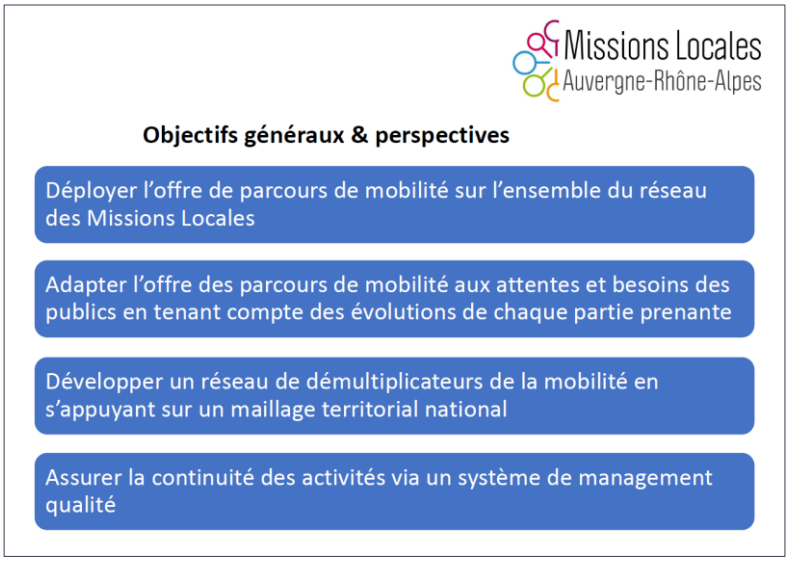

[43] Source : audition DRAJES le 30/05/2022

11. Consortium Erasmus + dans le champ de l'éducation populaire, l'exemple de l'Ufcv Loire

Le Comité Ufcv de la Loire est une association d'éducation populaire, qui accompagne ses adhérents (collectivités ou associations) spécialisées dans la jeunesse et les centres de vacances. L'Ufcv bénéficie d'un ancrage territorial fort, et a un rôle d'animation et de coordination des acteurs à l'échelle départementale.

Forte d'une structuration et d'un ancrage solides et anciens sur le territoire, elle est la première association d'éducation populaire à avoir obtenu une accréditation Erasmus+ pour 2021-2027 sur notre territoire. Ce sont 114 000 euros de fonds européens qu'elle a pu mobiliser la première année autour de projets liés à l'interculturalité et à l'éducation à la citoyenneté internationale.

Si la démarche d'accréditation des organises intervenant dans le champ de la jeunesse est sensiblement identique à celle requise dans le champ de l'éducation et de la formation, l'action des organismes de jeunesse doit poursuivre les objectifs suivants :

Renforcer le développement personnel et professionnel des jeunes au moyen d'activités non formelles et informelles de mobilité à des fins d'éducation et de formation ;

Promouvoir l'autonomisation des jeunes, ainsi que leur citoyenneté active et leur participation à la vie démocratique ;

Favoriser l'amélioration de la qualité de l'animation socio-éducative aux niveaux local, régional, national, européen et international, en renforçant les capacités des établissements actifs dans le domaine de la jeunesse et en soutenant le développement professionnel des animateurs socio-éducatifs ;

Promouvoir l'inclusion et la diversité, le dialogue interculturel et les valeurs de solidarité, d'égalité des chances et de droits de l'homme parmi les jeunes en Europe.

Parmi les objectifs et intérêts des accréditations Erasmus+ démarches, on peut citer :

L'aide à la structuration des acteurs autour de la mobilité des jeunes, quel que soit le champ d'intervention et le type de projets portés ;

La facilitation des démarches de sollicitation des financements européens pour les porteurs de projets, assurée par le « chef de file » à la tête du consortium ;

La mutualisation des moyens humains et de l'ingénierie en matière de captation des fonds européens ;

La visibilité sur les financements Erasmus disponibles sur plusieurs années, la sécurisation des porteurs de projets sur l'accès aux financements, et ainsi la sécurisation des projets de mobilité.

Des opportunités à saisir

Ces opportunités ont été égrainées le long de cette contribution. Il s'agit notamment

Des opportunités financières importantes permises notamment par le programme Erasmus +, dans le champ de l'éducation formelle et de l'éducation non formelle. Une articulation avec les autres fonds européens, comme les fonds FSE+, doit pouvoir être envisagée au bénéfice des catégories les plus éloignées de la mobilité. De même, la mobilisation des fonds européens doit pouvoir être envisagée dans une logique d'articulation avec les fonds Etat et Région de sorte à en renforcer l'effet levier.

La région Auvergne-Rhône-Alpes foisonne d'acteurs, de projets, d'initiatives qui permettent en théorie à chaque jeune, de trouver un type de mobilité qui convient à son projet, à son parcours, à son envie ;

Les nouvelles formes de mobilité comme les mobilités hybrides développées pendant la crise sanitaire sont de nature à démultiplier le champ des possibles pour les jeunes ;

La possibilité offerte par les fonds européens de soutenir des projets locaux avec une dimension internationale ou interculturelle constituent une opportunité nouvelle à saisir notamment pour les jeunes les plus éloignés d'une mobilité internationale.

Des pistes d'amélioration identifiées

12. La question de l'observation régionale de la mobilité internationale

L'Observatoire de l'Agence Erasmus+ France Education/Formation conduit des études, bilans et rapports sur les retombées des mobilités internationales des jeunes, financées dans le cadre du programme, qui documentent un certain nombre d'enjeux liés à la mobilité internationale (employabilité, inclusion, publics...). Elles constituent de véritables ressources à la fois en termes de méthodologie et en termes d'informations, sur le fond. Toutefois, elles ne recouvrent pas toutes les formes de mobilité et tous les dispositifs effectivement déployés.

L'agence Erasmus + Education/Formation, le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation et Régions de France ont réalisé un «

Atlas territorial de la mobilité européenne et internationale»[44] qui permet de donner à voir les grandes tendances liées à la mobilité internationale des jeunes de notre Région.

Toutefois, les principaux acteurs de la mobilité internationale ne semblent pas dotés d'outils de *monitoring* et de collecte des données sur les mobilités qu'ils organisent ou qu'ils soutiennent. Il n'existe pas aujourd'hui de données régionalisées, mutualisées voire harmonisées, tous dispositifs confondus, permettant de disposer d'une vision globale, transversale sur la mobilité sortante (et entrante) des jeunes de notre région. Tout du moins, il n'existe pas un lieu où les données issues des différents opérateurs pourraient être partagées et croisées entre elles. Chaque service, chaque institution, chaque organisme disposant de ses propres statistiques.

13. Une nécessaire valorisation et évaluation des mobilités internationales

La plupart des acteurs rencontrés ont à cœur d'accompagner les jeunes dans la valorisation et l'appropriation des bénéfices de leur projet de mobilité. Ils sont un moyen indispensable pour aider les jeunes à s'approprier les bienfaits de l'expérience vécue, et pour en valoriser les apports dans leur parcours. Ces démarches prennent souvent la forme de bilans, effectués à plutôt court terme et sont associées à des démarches d'accompagnement pour aider à l'appropriation et à la valorisation. Les retours des jeunes peuvent être collectés par le biais de questionnaires ou à travers des temps d'échange et de restitution. Les structures admettent toutefois la difficulté d'objectiver ces retours de court terme. Pour autant, ces démarches de bilan/valorisation des retombées sont en effet une condition essentielle pour rendre compte des bienfaits de la mobilité auprès des pouvoirs publics, des entreprises, des familles, des professionnels en lien avec la jeunesse et des autres jeunes et ainsi d'amplifier la mobilité internationale. Des démarches et outils tels que les micro-certifications, permettant de reconnaître et valoriser certaines compétences acquises en matière de savoir être, sont développées.

Par ailleurs, les structures reconnaissent unanimement les difficultés de mener des évaluations à plus long terme (comme des évaluations d'impact) qui permettraient de renseigner, avec du recul, les impacts effectifs des mobilités sur les parcours des jeunes accompagnés, de questionner les leviers et freins identifiés et ainsi, d'être en situation de piloter plus finement leur stratégie. L'évaluation des expériences de mobilité pose la question des résultats assignés et attendus. Il convient ainsi d'apprécier les impacts de la mobilité en prenant en compte différents attendus : les retombées personnelles escomptées pour le jeune (employabilité, mobilité au sein de l'entreprise, sociabilité, compétences linguistiques, découvertes culturelles...), celles envisagées pour le territoire (attractivité, rayonnement, ...) mais également pour le collectif (niveau d'ouverture d'esprit, valeurs partagées, ...).

14. Une absence de coordination des acteurs à l'échelle régionale

Les travaux menés ont permis de noter un très faible niveau de coopération et de coordination entre les acteurs de la mobilité internationale des jeunes dans notre région, en particulier entre les acteurs institutionnels. Le rattachement de la DRAJES et de la DRAEIC au même Ministère doit être de nature à favoriser les articulations voire les mutualisations pour une bonne captation des financements au service des territoires, des projets locaux et des jeunes. Les modalités de maintien d'un lien entre la DRAJES et les services de la DREETS - en charge des politiques à destination des jeunes relevant des quartiers prioritaires de la politique de la ville - doivent être déployées afin de permettre à tous les jeunes de bénéficier des mêmes opportunités. De même, la mobilité internationale des jeunes est aujourd'hui éclatée entre différentes directions de la Région et appellerait certainement une coordination renforcée.

Si cette recherche de coordination peut s'observer, il est difficile d'identifier des têtes de réseau thématiques ou territoriaux.

44 https://agence.erasmusplus.fr/publications/atlas-territorial-de-la-mobilite-europeenne-et-internationale/

Les préconisations du CESER

Présentation des axes

1. Axe 1: Structurer et piloter
2. Axe 2 : Faire connaitre
3. Axe 3 : Préparer, susciter l'envie
4. Axe 4 : Valoriser

Axe 1
Structurer et piloter

Préconisation 1 :

Relancer le COREMOB (comité régional de la mobilité), pour une gouvernance et un pilotage affirmés à l'échelle régionale

Le Comité régional de la mobilité européenne et internationale des jeunes (COREMOB) est piloté conjointement par l'Etat et la Région (Préfecture, Conseil régional, Rectorat).

Cette instance ne semble pas avoir survécu à la fusion des deux ex-Régions Auvergne et Rhône-Alpes. Ce manque de coordination nuit à la bonne articulation des politiques publiques, des acteurs, des stratégies et des interventions.

Le CESER propose une remise en route de cette instance qui associerait l'ensemble des acteurs impliqués dans la mobilité des jeunes, dont l'Education nationale, la Région, les services jeunesse et sport de l'Etat, les organismes de formation, les CFA, les OPCO, les collectivités territoriales, les grandes associations et réseaux spécialisés dans la mobilité internationale ; les acteurs structurants de l'éducation populaire, de l'accompagnement de la jeunesse et de l'insertion. Cette instance devra également associer les acteurs du monde socio-économique en particulier les entreprises et la société civile organisée ainsi que les représentants des programmes et fonds européens en région en particulier le Bureau National Erasmus et plus globalement les financeurs.

Le COREMOB permettrait le partage et la mise en commun des données et informations, de s'accorder sur les priorités et les orientations stratégiques en région, notamment sur les actions à mettre en place pour réduire les freins et élargir la mobilité à tous les jeunes. Il contribuerait également à la structuration des territoires.

La remise en marche du COREMOB paraît urgente à mettre en œuvre afin de permettre à notre région de se mettre en ordre de marche pour la période 2021-2027 et de capter les financements disponibles au bénéfice de tous nos jeunes.

Préconisation 2 :

Appuyer la structuration de têtes de réseaux et des acteurs, notamment autour de consortiums Erasmus+

Cette structuration doit permettre de mutualiser l'ingénierie et de renforcer la force de frappe des acteurs dans certains champs. La création de Consortium Erasmus+ permettrait de mutualiser les efforts, de sécuriser les financements Erasmus + mobilisables et d'alléger les charges administratives des porteurs de projets.

Elle doit en conséquence être encouragée au bénéfice des publics les plus éloignés, et notamment dans les champs de la Jeunesse, des Sports, de l'Enseignement et de la Formation Professionnelle.

Axe 2
Faire connaître

Préconisation 3 :

Développer une plateforme numérique unique et accessible qui centralise l'information sur la mobilité des jeunes

Cet outil apparaît incontournable pour tous les jeunes et professionnels, afin de :

Centraliser et faciliter l'accès à l'information : porteurs de projets, dispositifs existants, financements ;

Valoriser les expériences de mobilité vécues.

Le CESER propose de s'appuyer sur la plateforme Explor'Aura existante et d'étudier les possibilités d'en faire un outil régional de référence.

Axe 3
Préparer, susciter l'envie

Préconisation 4 :

Lever les freins au départ : culturels, psychologiques et linguistiques

La croyance autour du niveau supposé prérequis en langues étrangères pour une mobilité constitue un frein important pour la mobilité des jeunes. Or, l'apprentissage d'une langue étrangère peut être en lui-même l'objectif d'une mobilité.

Des initiatives doivent en conséquence être menées pour décomplexer les jeunes sur ces supposés prérequis en langues étrangères et pour renforcer l'enseignement des langues.

Axe 4
Valoriser

Préconisation 5 :

Créer et mettre en place des outils de valorisation des expériences

La valorisation des mobilités est un levier important pour motiver les jeunes à partir, tout comme il est un outil important pour permettre au jeune de capitaliser sur son expérience. Peuvent ainsi être développés ;

Des réseaux de jeunes ambassadeurs et de parrainage entre pairs ;

Des actions de valorisation dans les écoles, lycées, centres de formation ;

Des outils de valorisation des compétences et du savoir être acquis doivent être développées, en se basant sur les outils existants ;

Les entreprises doivent pouvoir accompagner et être parties prenantes de ces démarches.

1. Préconisation 6 :

Développer le suivi et l'évaluation des projets de mobilité internationale des jeunes

Le CESER propose, dans la continuité de l'avis qu'il a formulé en 2015[45] :

D'évaluer les effets de la mobilité à plus long terme sur les trajectoires professionnelles afin de mieux identifier la valeur ajoutée des mobilités sur le parcours de formation et d'éducation des étudiants,

De valoriser et d'accompagner les retours », notamment les compétences transverses acquises.

La démarche d'évaluation doit permettre un véritable pilotage de la politique et de la stratégie régionales de la mobilité internationale des jeunes. Elle doit reposer, en préalable, sur la mise en place d'une instance d'évaluation qui pourrait être rattachée au COREMOB et sur la mise en place d'un système de collecte des données harmonisé et accessible à tous les organismes en charge de projets de mobilité.

[45] L'avis CESER 2015 n°2015-06

Les préconisations du CESER

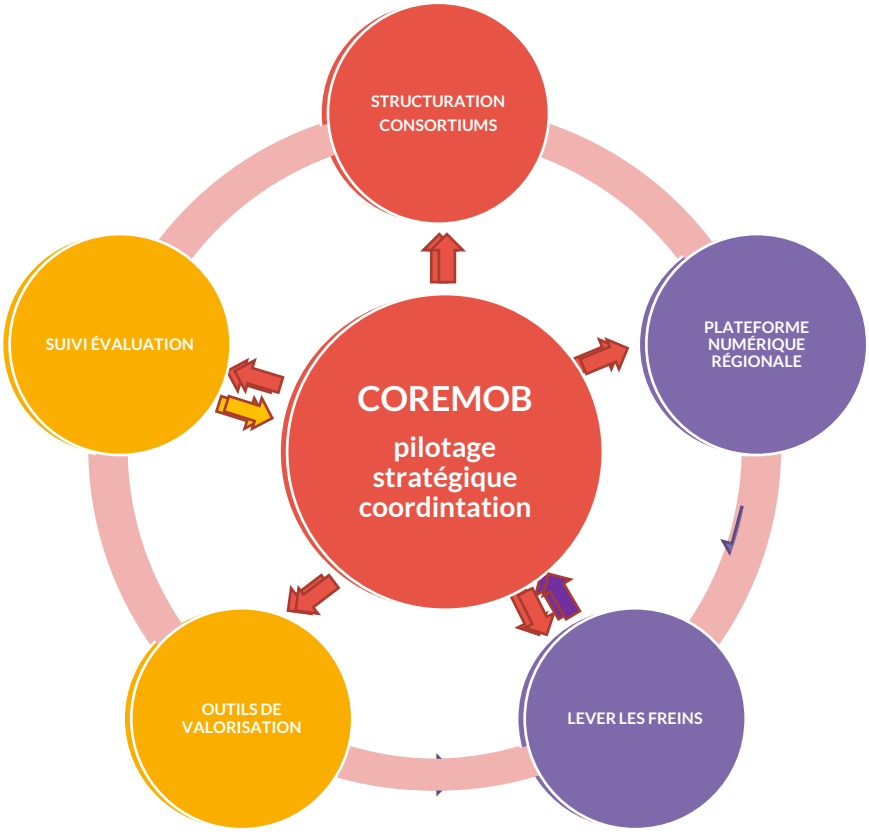

Conclusion

La mobilité est un levier pour les jeunes et pour le territoire (entreprises, universités, villes, …). Elle ne doit pas être considérée comme un supplément d'âme du parcours des jeunes universitaires, mais une pièce maitresse, tout du moins constitutive du parcours des jeunes. En cela elle doit pouvoir bénéficier à tous les jeunes, en particulier ceux qui s'en trouvent éloignés du fait de leur parcours, de leur appartenance sociale et territoriale, de leur niveau de qualification, de leur choix de filières ou encore de leur handicap.

La nouvelle génération de programmes européens, notamment Erasmus+, sont une opportunité pour déployer assez largement la mobilité internationale des jeunes de notre région. Il est nécessaire de faire de la pédagogie à tous les niveaux, et d'étudier en finesse les freins à l'œuvre pour chaque typologie de public ou de projet afin de les lever progressivement. Il convient enfin de porter une politique régionale ambitieuse, pour que tous les jeunes, tous les territoires, et tous les projets puissent être soutenus.

Prénom NOM - *Nom du document* - source – année - page

BIBLIOGRAPHIE

BIBLIOGRAPHIE

GLOSSAIRE

GLOSSAIRE

CONTRIBUTEURS

Contributeurs

1. Pierre ROBILLARD
Président de la commission

2. Michel-Louis PROST
2ème Vice-Président, Référent de la Commission

3. Jean-Marc GUILHOT
Vice-Président délégué, Président de la conférence des présidents

---

Collège 1*

FLAUGERE Jean-Luc (CRA)

GINESTET Fabienne (U2P)

LAMIRAND Georges (Coord. rurale)

LATAPIE Didier (CRMA)

LAUZIER Léa (JA ARA)

MOYNE Emmanuel (UNITEX)

Collège 2*

ACOLATSE Erick (CFE-CGC)

BARRAT Jean (CFDT)

BOUVERET Lise (CGT)

BOUVIER Bruno (CGT)

DI MARCO Anna (FSU)

JUYAUX-BLIN Christian (CFDT)

LEYRE Michelle (FO)

Collège 3 et 4*

ARGENSON Jean-Jacques (SOLIHA)

AUBRY Marc (Mutualités)

BEDIAT Patrick (SOLI ARA)

BENOIT Jean-Marie (FCPE)

BONNEFOY Thomas (JCE)

BRUNO Marie (Pers. Qualifiée)

CONDAMIN Yvon (MRIE)

* ***Collège 1*** *: Représentants des entreprises et des activités professionnelles non salariées /* ***Collège 2*** *: Représentants des organisations syndicales de salariés les plus représentatives /* ***Collège 3*** *: Représentants des organismes et associations qui participent à la vie collective de la région et représentants des associations et fondations agissant dans le domaine de la protection de l'environnement et personnalités qualifiées, choisies en raison de leur compétence en matière d'environnement et de développement durable /* ***Collège 4*** *: Personnalités qualifiées*

CONTRIBUTEURS

Collège 1*

TARLIER Bruno (CPME)

VENOSINO Dorothée (MEDEF)

VEYRE de SORAS Christine (CCIR)

Collège 2*

MUSSET Sophie (UNSA)

PELLORCE Pascal (CGT)

SAILLANT Elisabeth (CFDT)

SIVARDIERE Patrick (CFDT)

TEMUR Hélène (FO)

Collège 3 et 4*

DOYELLE Manon (Pers. Qualifiée)

JOUVE Henry (MALADIE)

MANOLOGLOU Antoine (SYNDEAC)

PATAT Salomé (Réseau régional)

RIVIERE Elisabeth (LPO)

VIARD Marcel (CRESS)

* ***Collège 1*** *: Représentants des entreprises et des activités professionnelles non salariées /* ***Collège 2*** *: Représentants des organisations syndicales de salariés les plus représentatives /* ***Collège 3*** *: Représentants des organismes et associations qui participent à la vie collective de la région et représentants des associations et fondations agissant dans le domaine de la protection de l'environnement et personnalités qualifiées, choisies en raison de leur compétence en matière d'environnement et de développement durable /* ***Collège 4*** *: Personnalités qualifiées*

Remerciements

Le CESER Auvergne-Rhône-Alpes remercie les personnes auditionnées dans le cadre de l'élaboration de cette contribution.

Les conseillers approfondissent leurs connaissances en prenant appui notamment sur les auditions, les enquêtes, les débats menés dans le cadre de la commission ou du groupe de travail. De nombreuses personnalités sont entendues chaque année par l'assemblée, ces spécialistes délivrent ainsi leur savoir et leur expérience, ces échanges sont une grande richesse pour le CESER.

Remerciements

ALFRED Géraldine, Membre du Bureau et Déléguée régionale de l'association Concordia

ARBONA-VIDAL Marjolaine, Responsable Europe Direct Lyon, Maison des Européens de Lyon

BELLET Carole, CISV

BERLIOZ-CURLET Alain, Resacoop

BODDAERT, Délégué de Région Académique aux Relations Européennes Internationales et à la Coopération

BOMBRUN Stéphane, DRAJES (Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports), Pôle Politiques éducatives et de jeunesse,

BOTTI Sara, Chambre des Métiers et de l'Artisanat

CADIOU Aurélien, Président de l'ANAF

DEFENDINI Roland, Chargé de Mission

DI DONATO Rose-Marie, Resacoop

DUCONGE Sophie, Responsable des projets de mobilité européenne et internationale des jeunes à l'Amilaura (Association des Missions Locales d'AuRa).

DURAN Mirya, Chargée de mission mobilité internationale, CRIJ AuRA

LE DIZES Pauline, Chargée de projets européens et partenariats publics Association Sport dans la Ville

MASTRODICASA Joseph, co-président AURACS -Auvergne-Rhône-Alpes Centres Sociaux-

MAROTEL Philippe, Direction des Lycées, Région AuRA- Chargé de mission Mobilité

PERILLAT Clément, collège Les Perrières d'Annonay

PERRIN Annie, collège Les Perrières d'Annonay

POMPET Yoann, ESN Cosmo Lyon

REMY Pascale, Responsable du partenariat mondial Association Sport dans la Ville

ROUAULT Virginie, Responsable du service "Europe et International", Direction de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation de la Région

ROUSSET Mélanie, Déléguée Générale AURACS -Auvergne-Rhône-Alpes Centres Sociaux-

SITZ Lionel, Directeur Adjoint de l'EM LYON

TAILLEFER Arnaud, CISV

THIERRY Sébastien, Directeur adjoint de l'Agence Erasmus +

THIEYRE Alexandra, Déléguée générale adjointe CNAJEP

Remerciements

Le CESER Auvergne-Rhône-Alpes remercie les personnes auditionnées dans le cadre de l'élaboration de cette contribution.

Les conseillers approfondissent leurs connaissances en prenant appui notamment sur les auditions, les enquêtes, les débats menés dans le cadre de la commission ou du groupe de travail. De nombreuses personnalités sont entendues chaque année par l'assemblée, ces spécialistes délivrent ainsi leur savoir et leur expérience, ces échanges sont une grande richesse pour le CESER.

Déclaration des groupes

INTERVENTION DE Christine VEYRE DE SORAS, Au nom du collège 1

Cher Président, Chers collègues,

Comme l'a dit le philosophe Michel de Montaigne, (et notre collègue Alexis) les voyages forment la jeunesse. D'ailleurs, on croit faire un voyage, mais c'est le voyage qui nous fait, comme le maître des écrivains voyageurs Nicolas Bouvier l'a écrit…

La mobilité internationale des jeunes est un sujet d'intérêt récurrent et partagé par les conseillers du CESER. Ils y voient un levier dans le parcours professionnel, personnel et citoyen de notre jeunesse, mais aussi un outil indispensable pour renforcer le sentiment d'appartenance européen.

Autrefois, la mobilité était avant tout considérée comme un échange, s'inscrivant dans la bilatéralité interculturelle.

Cette vision et ces objectifs ont bien évolué : la mobilité est devenue, également un atout individuel, presque incontournable de l'employabilité : un « + sur le CV », un atout de réussite pour les jeunes ayant vécu un séjour à l'étranger, mais également un atout pour les entrepreneurs.

1 Un levier personnel et professionnel :

Pour les jeunes issus de la mobilité, les bénéfices sont multiples :

- Au niveau professionnel, la mobilité permet :

D'acquérir de nouvelles méthodes de travail, d'analyse, de développement et d'entreprenariat. Elle enrichit les étudiants qui reviennent, forts d'une formation différente

Ceux-ci font preuve d'adaptabilité à des règles de vie et de travail différentes, à des approches et des techniques professionnelles nouvelles, à un environnement culturel et linguistique peu familiers. Ces compétences et ces savoir-être sont des atouts pour l'employabilité des jeunes, dans leur pays d'origine et à l'étranger.

La mobilité constitue une plus-value pour l'insertion professionnelle : elle génère un effet accélérateur de retour à l'emploi. Les jeunes ayant eu une expérience de mobilité sont moins souvent au chômage au cours des trois premières années de leur vie active (environ 10 points de moins que ceux n'ayant pas effectué de séjour à l'étranger).

Ils accèdent au 1er emploi en moyenne en 2,9 mois (contre 4,6 mois pour les autres).

La mobilité est un « + sur un CV » : A CV égal, une entreprise choisira plus facilement un jeune ayant fait preuve d'ouverture d'esprit, de curiosité en acceptant de partir à l'étranger, c'est un gage d'adaptabilité. 37% des jeunes issus de la mobilité accèdent à un 1 er emploi à durée indéterminée (contre 26% pour les autres).

La mobilité permet l'exportation du savoir-faire à la française, de son rayonnement. Mais elle permet également l'importation de connaissances et techniques étrangères, favorables au développement économique français, dans tous les secteurs : que ce soit la recherche, la médecine,

l'industrie, l'artisanat, ainsi que les activités de service telles que la banque ou encore les assurances.

La mobilité est bénéfique autant pour les grands groupes que pour les artisans.

!! Soyons très vigilants néanmoins au risque de la fuite des cerveaux : dans la recherche, par exemple, les conditions parfois plus favorables à l'étranger incitent les jeunes à rester dans le pays d'accueil.

En 1995, 0,9 million de français étaient immatriculés dans nos consulats à l'étranger, ils sont désormais presque 2 millions. Ces français sont des actifs qui échappent à notre activité économique.

- Les bénéfices sont également personnels :

Au-delà d'un enrichissement personnel, les échanges entre jeunes internationaux favorisent le partage, l'ouverture d'esprit, le sentiment et la fierté d'appartenance européenne. Elle permet aux individus de progresser dans la prise en compte de l'altérité et dans le respect des cultures différentes.

Et bien sûr, elle apporte aux jeunes une maitrise de la langue du pays accueillant, et/ou de l'anglais, il n'y a de meilleur enseignement que l'immersion.

+ 85% des apprenants estiment que leur confiance en soi, leur sérénité, leur ouverture d'esprit, leur adaptabilité se sont renforcées. Les compétences en résolution des problèmes et leur autonomie se sont développées.

Afin de pouvoir mesurer les bénéfices de cette mobilité, le collège 1 soutient la préconisation suivante : Développer le Suivi, l'évaluation et la valorisation des projets de mobilité internationale des jeunes.

Concernant la mobilité sortante, la France est le 1er pays d'envoi pour la mobilité dans l'enseignement supérieur et le 2ème pour la mobilité de l'enseignement et de la formation professionnelle. Pour les deux types de mobilité, le Royaume-Uni est le premier pays de destination des apprenants de France.

2. Les freins :

Malgré ces bénéfices confirmés, il demeure certains freins et difficultés d'accès à cette mobilité.

Ceux-ci sont multiples :

- Culturels

1 : La méconnaissance des dispositifs : il existe trop de sources d'informations et de dispositifs, ce qui provoque la « mésinformation ». Aussi, le collège 1 soutient la préconisation de développement d'une Plateforme numérique UNIQUE et ACCESSIBLE qui centralise l'information sur la mobilité des jeunes, afin de palier à la méconnaissance des dispositifs et leur trop grande diversité.

2 : Financier : l'obstacle du coût peut faire barrage

3 : Culturel et éducatif : bien que fortement démocratisée, la mobilité à l'étranger n'est pas encore intégrée dans tous les milieux en France, alors que dans d'autres pays comme ceux du Nord, un séjour à l'étranger fait partie intégrante du cursus éducatif. Il est nécessaire que la mobilité soit accessible à tous les publics, afin de ne pas exclure les apprentis et les jeunes défavorisés.

4 : Psychologique : le complexe « français : ne pas oser tant que l'on ne maîtrise pas parfaitement une langue » : ce complexe bloque certains candidats à la mobilité qui s'empêchent de partir en raison de leur faible niveau linguistique.

- Conjoncturels : Le Brexit, la guerre en Ukraine et les pandémies

  – Le Royaume-Uni était la première destination européenne des jeunes français en mobilité Erasmus. Le retrait de la Grande-Bretagne de l'Union européenne le 31 janvier 2020 a modifié les règles de circulation des personnes. De nombreux organismes se sont dès lors tournés vers de nouvelles destinations anglophones comme le Portugal ou Malte.

  – Le déclenchement de la guerre en Ukraine suite à l'invasion russe du 24 février 2022 a définitivement ébranlé l'idée d'un continent pacifique et pacifié. Il a aussi révélé l'existence d'une identité européenne forte, forgée autour de valeurs communes comme la paix, la démocratie, ou encore le pluralisme et le libéralisme économique, qui sont autant d'acquis communautaires qu'il convient de consolider. Les échanges et les rencontres entre jeunes européens et internationaux sont un outil majeur de la connaissance mutuelle et de la paix ; ils favorisent la conscience de partager un présent et un avenir communs.

La mobilité internationale peut favoriser la réussite de tous les jeunes. Elle participe à la construction d'un sentiment d'appartenance à un espace de vie et de projets en commun et à des valeurs partagées. Dans un contexte de globalisation et de concurrence internationale des activités de recherche, de formation ou encore de développement économique, la mobilité internationale peut être un levier de développement pour notre territoire et peut participer à la mise en œuvre de certains objectifs stratégiques.

Aussi, sauf expression individuelle, le collège 1 soutiendra l'avis présenté et votera favorablement.

INTERVENTION D'Elisabeth SAILLANT, Au nom de CFDT, CFE CGC, CFTC, CGT, FSU, UNSA, Solidaire

Monsieur le Président, Mesdames Messieurs, Chers Collègues,

Les jeunes d'aujourd'hui seront les acteurs du monde de demain et pour les organisations syndicales signataires, les possibilités de la mobilité transnationale des jeunes lors de leurs apprentissages sont un enjeu majeur pour découvrir des savoirs faire, des cultures et des langues différentes, mais surtout développer chez eux des capacités d'initiatives (pour se débrouiller dans un pays étranger), et de relations aux autres (qui souvent sont différents), ainsi que la citoyenneté européenne.

Néanmoins en Auvergne-Rhône-Alpes, l'absence de comptes analytiques du budget régional, ne permet pas de connaître exactement la répartition des enveloppes ainsi que la consommation des crédits budgétaires annuels par programme. En d'autres termes, cela ne permet pas de connaitre l'effort budgétaire de la Région sur cette politique publique comme sur les autres. D'autant qu'il n'existe plus aujourd'hui d'évaluation des politiques publiques régionales.

Il existe plusieurs bourses dont celles pour les mobilités académiques et les stages, mais aussi le dispositif de bourses à la mobilité internationale des jeunes entrepreneurs. Pour celles prévues pour les lycéens et les apprentis, nous constatons qu'en 2021-2022, 1 700 jeunes Lycéens ont pu bénéficier des Bourses Régionales de Mobilité internationales, autant dire que c'est peu sur le nombre de jeune dans notre région, alors que ce sont sans aucun doute les catégories les plus à aider pour partir à l'étranger. En effet les familles n'ont pas forcément les capacités financières et les relations sociales pour aider le jeune à préparer sa mobilité, une langue étrangère n'est souvent pas maîtrisée et devient vite un frein au départ, mais aussi la peur de ne pas s'adapter à de nouveaux modes de vie. Ce qui rend une mobilité difficile sans accompagnement pour les familles. C'est pourquoi, en dépit des différents dispositifs et des aides octroyées aux jeunes en mobilité, une attention particulière et un effort conséquent devraient être mis en place pour les catégories sociales les plus défavorisées. Enfin la baisse des enveloppes annuelles budgétaires en faveur de la mobilité internationale soulève une contradiction avec les objectifs du SRESRI qui sont : « rayonner grâce à ses étudiants, ses laboratoires et les grands projets stratégiques ».

L'intitulé de la contribution « *Amplifier les mobilités européennes et internationales des jeunes d'Auvergne-Rhône-Alpes : pour un pilotage stratégique à l'échelle régionale* » suggère que la mobilité des jeunes doit également s'appréhender au-delà des frontières européennes. La contribution n'évoque pas ce volet, le CESER pourrait intégrer dans ses futurs travaux cette dimension. De même, dans le cadre de la coopération avec les pays en voie de développement, des bourses internationales pourraient permettre à des jeunes de venir se former dans notre région.

Les organisations syndicales signataires, regrettent que le COREMOB, organisme pilote de la mobilité internationale, ne soit plus réuni par la Région Auvergne Rhône Alpes depuis 5 ans. Nous demandons impérativement que l'ensemble des acteurs concernés par ces actions auprès des jeunes de moins de 30 ans se coordonne avec les services régionaux pour une meilleure utilisation des fonds et développe de nouvelles possibilités d'aller apprendre et vivre dans un autre pays.

Si cette année a été celle de la jeunesse en Europe, dans son discours du 14 septembre 2022 sur l'État de l'Union, madame Ursula Von der LEYEN, Présidente de la Commission Européenne a annoncé

« ***L'Europe doit devenir plus attractive pour les détenteurs d'une compétence particulière qui veulent la faire fructifier. C'est pourquoi je propose de faire de 2023 l'Année européenne des talents, et surtout de la formation continue ».***

Les organisations syndicales signataires partagent pleinement les préconisations de cette contribution et la voteront, en remerciant Nicole DAGHER pour sa disponibilité, le Président Pierre ROBILLARD pour la convivialité avec laquelle il anime nos débats mais aussi l'ensemble des intervenants auditionnés devant les membres de la Commission « Coopérations internationales-Europe et fonds structurels » pour leurs éclairages et apports qui nous ont permis d'élaborer ce rapport.

Je vous remercie de votre attention.

INTERVENTION DE Thomas BONNEFOY, Au nom du collège 3-4

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Développer la mobilité internationale des jeunes est essentiel du fait des impacts positifs et durables des séjours à l'étranger sur les jeunes, tant sur l'insertion professionnelle que sur la construction de soi.

Instrument d'éducation citoyenne, d'insertion professionnelle et sociale et de coopération internationale, la mobilité à l'international constitue un champ stratégique de l'action publique en direction de la jeunesse. Reconnue par les pouvoirs publics pour ses effets positifs, elle reste un axe important des politiques d'éducation et de jeunesse tout en étant plébiscitée par les jeunes, qui sont nombreux à la considérer comme une expérience incontournable dans leur parcours d'insertion et vers l'autonomie

La mobilité peut être un extraordinaire levier dans le parcours des jeunes, notamment de ceux qui, a priori, en sont les plus éloignés. Elle les aide à gagner en autonomie, en estime de soi et en employabilité. Aujourd'hui, si la mobilité internationale touche une part croissante de jeunes, celle-ci reste insuffisante et est marquée par des inégalités d'accès persistantes, notamment vis-à-vis des jeunes les plus vulnérables.

On pense bien sûr aux jeunes en difficultés sociales et professionnelles, mais on doit aussi penser aux jeunes les en situation de handicap, quel qu'il soit (mental, physique, sensoriel ou autre) et ainsi anticiper et intégrer coûts additionnels concernant directement les participants handicapés et les personnes qui les accompagnent.

Tous les jeunes ne souhaitent pas partir dans un autre pays : la mobilité internationale est une question d'envie et de choix. Mais chaque jeune devrait avoir la possibilité d'être informé et de

faire valoir son droit à découvrir la mobilité internationale.

La contribution du CESER rappelle très bien plusieurs de ces freins, sociaux, psychologiques, économiques qui expliquent le non-recours à la mobilité chez certains jeunes. A ces causes s'ajoute également la méconnaissance des programmes de soutien à la mobilité de la part des jeunes mais également de la part des adultes avec lesquels ils sont en contact (enseignants, animateurs, conseillers en mission locale, parents, etc…).

La nouvelle génération de programmes européens, notamment Erasmus+, est une opportunité pour déployer assez largement la mobilité internationale des jeunes de notre région. Cela doit être une opportunité financière bien sûr, mais également une opportunité de faire de la mobilité internationale un champ stratégique de l'action de notre Région.

On ne peut que souligner la nécessité d'une meilleure consolidation et coordination des politiques publiques qui renforcent leur efficacité et permettent de disposer de données fiables pour leur évaluation.

Il conviendrait ainsi de porter une politique régionale ambitieuse, pour que tous les jeunes, tous les territoires, et tous les projets puissent être soutenus. Nous encourageons ainsi la région à se saisir des opportunités et des pistes d'amélioration identifiées dans la contribution du CESER.

Sauf expression individuelle, le collège 3 et 4 votera cet avis.

INTERVENTION DE Alexis MONNET, Au nom du CRAJEP

Chers Présidents, conseillers et chères conseillères,

J'interviens ici au nom du CRAJEP pour réagir succinctement sur ce rapport. Nous partageons largement les constats présentés par la diversité des acteur/ices en audition et repris justement dans ce rapport.

Nous aimerions revenir sur les préconisations induites sans revenir sur le contexte présenté qui a été largement abordé.

Nous rejoignons le CESER sur le besoin de réactiver le COREMOB qui existe déjà et nous sommes toujours prêts pour venir y participer et amener notre pierre à l'édifice. L'appui à la structuration est intéressant mais je me dois de souligner et de préciser que cet appui doit aussi passer par un véritable soutien financier via des Contrats Pluriannuels d'Objectifs pour permettre aux associations de se concentrer sur leur objet social et non pas sur du remplissage de dossiers plus ou moins technique, énergivore et n'apportant que de maigres soutiens vis-à-vis des projets associatifs globaux.

Il est dommage, par ailleurs, de ne pas avoir fait un parallèle avec nos rapports de la commission *Jeunesse, Sport, Culture, éducation populaire et intergénérationnel* et les outils de communication déjà existants sur ce public et d'encourager à développer des sites spécifiques par thématique au lieu de soutenir le Réseau d'Information Jeunesse dont c'est le rôle d'autant plus qu'il est labelisé Bureau Territorial Erasmus+ et reconnu pour son expertise sur le sujet.

Il est aussi dommageable que la préconisation 4 sur la levée des freins ne soit pas plus détaillée notamment en s'appuyant sur les constats qui ont été faits auparavant sur le rôle des associations via le pouvoir de l'engagement sur la prise de conscience, de confiance et via l'accompagnement gratuit pour les jeunes et leur famille pour bien préparer leur départ mais aussi leur retour.

Avec ces nuances apportées, le CRAJEP votera naturellement « oui » à ce rapport.

Merci de votre écoute.

Résultats des votes

Assemblée plénière du 7 novembre 2022

155
VOTANTS

153 ONT VOTE **POUR**

0 ONT VOTE **CONTRE**

2 SE SONT **ABSTENUS**

0 N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst	NPPV
1	Chambre de commerce et d'industrie de région Auvergne-Rhône-Alpes	BORTOLIN Alain	X			
		BERTHE Christian				X
		DUBOISSET Gilles	X			
		Non désigné				
		PARAIRE Daniel				X
		RENIE Stanislas				X
		SIQUIER Marie-Amandine				X
		VILLARD Hélène	X			
		VEYRE de SORAS Christine	X			
	Mouvement des entreprises de France (MEDEF) Auvergne-Rhône-Alpes	CELMA Patrick				X
		CHARVERON Philippe	X			
		LE JAOUEN Eric	X			
		PANSERI Anne-Sophie				X
		VENOSINO Dorothée				X
	Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME) Auvergne-Rhône-Alpes	CADARIO Jacques	X			
		DOGNIN DIT CRUISSAT Sarah	X			
		STOJANOVIC Sandrine	X			
		TARLIER Bruno				X
	U2P Auvergne-Rhône-Alpes	BRUNET Christian	X			
		CABUT Bruno	X			
		GINESTET Fabienne	X			
		JOUVANCEAU Pascale	X			
	Chambre régionale de métiers et de l'artisanat Auvergne-Rhône-Alpes	LATAPIE Didier	X			
		MOLLARD André				X
		OLEKSIAK Bernadette	X			
		PEYREFITTE Carole	X			
		VIDAL Serge	X			
	Accord UNAPL Auvergne-Rhône-Alpes et CNPL Auvergne-Rhône-Alpes	BEZ Nicole	X			
		BLANC Dominique				X
		MARCAGGI Christophe	X			
		ROBERT Anne-Marie	X			
	Centre des jeunes dirigeants Auvergne et Rhône-Alpes	ROBILLARD Pierre	X			
	Pôle de compétitivité Lyon Biopôle Minalogic Partenaires Céréales Vallée ViaMéca – Plastipolis et Tenerrdis	CHABBAL Jean	X			
		Non désigné				

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst	NPPV
		MARTEL Alain	X			
	France Chimie Aura	FRUCTUS Frédéric	X			
	Comité des banques Auvergne-Rhône-Alpes de la Fédération bancaire française	GRENIER Pierre-Henri				X
	UIMM Auvergne-Rhône-Alpes	BORDES Claude				X
		PFISTER Françoise	X			
	Fédération française du bâtiment de la région Auvergne-Rhône-Alpes	REYNIER Frédéric	X			
	Fédération régionale des travaux publics Auvergne-Rhône-Alpes	CORNUT Jean-Marc				X
	Accord Fédération nationale des transports routiers Auvergne-Rhône-Alpes et Fédération des entreprises de transports et logistique de France	THEVENET Eric				X
	Union inter-entreprises de Lyon et sa région	MOYNE Emmanuel	X			
	Association régionale Auvergne-Rhône-Alpes des industries agro-alimentaires	TRICHARD Alain	X			
	Accord entre délégation territoriale de l'union des entreprises et des salariés pour le logement et les chambres régionales de la Fédération de promoteurs constructeur de France Auvergne-Rhône-Alpes	VERRAX Eric	X			
	SYNTEC Rhône-Alpes	DESSERTINE Philippe	X			
	Accord entre les directions régionales de la SNCF, d'EDF et de la Poste	FRANCESCHI Mylène				X
	Union nationale industries carrière Auvergne-Rhône-Alpes	BOISSELON Alain				X
	Chambre régionale d'agriculture Auvergne-Rhône-Alpes	COR Chantal				X
		FIALIP Yannick				X
		FLAUGERE Jean-Luc	X			
	Fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles Auvergne-Rhône-Alpes	COMBE Véronique	X			
		ROYANNEZ Jean-Pierre	X			
	Les Jeunes agriculteurs Auvergne-Rhône-Alpes	DANANCHER Hugo				X
		LAUZIER Léa	X			
	Confédération paysanne Auvergne-Rhône-Alpes	GUINAND Jean	X			
		ROUX Annie	X			
	Coordination rurale Auvergne-Rhône-Alpes	LAMIRAND Georges	X			
	COOP de France Auvergne-Rhône-Alpes	DUMAS Patrick	X			
	Confédération régionale de la mutualité, de la coopération et du crédit agricole Auvergne-Rhône-Alpes	VIAL Eric				X
	Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire	BERNELIN Thierry				X

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst	NPPV
2	Comité régional de la Confédération générale du travail Auvergne-Rhône-Alpes	BLANCHARD Paul	X			
		BOUVERET Lise	X			
		BOUVIER Bruno				X
		CANET Fabrice	X			
		DA COSTA Rosa	X			
		FATIGA Antoine	X			
		FAURE Philippe	X			
		GELDHOF Nathalie	X			
		GUICHARD Karine	X			
		MARGERIT Laurence	X			
		MURCIA Jean-Raymond	X			
		NATON Agnès				X
		PELLORCE Pascal	X			
		PUTOUX Laurent	X			
		RODRIGUEZ Vincent				X
		SALA Chantal	X			
		Non désigné				
		Non désigné				
	Union régionale de la Confédération française démocratique du travail Auvergne-Rhône-Alpes	BARRAT Jean	X			
		BAULAND Gisèle	X			
		BOLF Edith	X			
		GUILHOT Jean-Marc	X			
		JUYAUX-BLIN Christian	X			
		LAMOTTE Bruno	X			
		LE GAC Elisabeth	X			
		LOZAT Jean-Luc	X			
		MAITRE Eric	X			
		MORAIN Marie-Christine	X			
		MORISSE François				X
		NINNI Agnès	X			
		PUECH Maryline	X			
		ROBERTO Sansoro	X			
		SAILLANT Elisabeth	X			
		SCHMITT Isabelle	X			

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst	NPPV
		SIVARDIERE Patrick	X			
	Union régionale de la Confédération générale du travail Force ouvrière Auvergne-Rhône-Alpes	BLACHON Eric				X
		BOCHARD Frédéric	X			
		DELAUME Colette	X			
		DEVY Eric				X
		GILQUIN Jean-Pierre	X			
		LEYRE Michelle	X			
		PICHOT Arnaud	X			
		ROUVEURE Gisèle	X			
		SAMOUTH Pascal	X			
		SEGAULT Hélène	X			
		TEMUR Hélène				X
	Accord entre l'union régionale de la Confédération des travailleurs chrétien Auvergne et l'Union régionale de la Confédération française des travailleurs Rhône-Alpes	GRANDJEAN François	X			
		LAURENT Bernard	X			
		VERNET Sandrine	X			
	Union régionale de la Confédération française de l'encadrement Confédération générale des cadre Auvergne-Rhône-Alpes	ACOLATSE Erick	X			
		CARCELES Robert	X			
		CARUANA Laurent	X			
		GALLIEN Sylvie	X			
		GILBERT Madeleine	X			
	Union régionale de l'Union nationale des syndicats autonomes Auvergne-Rhône-Alpes	BISSON Bruno	X			
		HAMELIN Catherine	X			
		MUSSET Sophie				X
		MYC Michel	X			
	Fédération syndicale unitaire Auvergne-Rhône-Alpes	DI MARCO Anna	X			
	Union syndicale solidaires Auvergne-Rhône-Alpes	MILBERGUE Denise	X			
		VELARD Patrick	X			
3	Union régionale des associations familiales Auvergne-Rhône-Alpes	VIGNAUD Béatrice	X			
	Caisses d'allocations familiales de la région Auvergne-Rhône-Alpes	SERRE-CHAMARY René	X			
	Accord entre CARSAT Auvergne, CARSAT Rhône-Alpes et l'association régionale des caisses de MSA Auvergne-Rhône-Alpes	JOUVE Henri	X			
	GROUPAMA Auvergne-Rhône-Alpes	LAOT Patrick	X			
	Union régional de la Mutualité française Auvergne-Rhône-Alpes	AUBRY Marc	X			
	Fédération hospitalière de France régional Auvergne-Rhône-Alpes	DENIEL Patrick	X			
	Accord entre la délégation Auvergne-Rhône-Alpes de l'Union française des retraités, UNIORPA, Union régionale des Fédération départementales Génération Mouvement les ainées ruraux et Fédération national des associations de retraités Auvergne-Rhône-Alpes	AUSSEDAT Philippe	X			
	Accord entre le CREAI Auvergne et le CREAI Rhône-Alpes	CLAVERANNE Jean-Pierre	X			
	URIOPSS Auvergne-Rhône-Alpes	CHAPPELLET Jean	X			
	Union régionale SCOP et SCIC Auvergne et Rhône-Alpes	BABOLAT Guy	X			

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst	NPPV
	Association pour le digital en région Auvergne-Rhône-Alpes	PROST Michel-Louis	X			
	Conférence des établissements publics de recherche en Auvergne-Rhône-Alpes	PELLA Dominique	X			
	Accord entre les présidents de l'Université de Lyon, de l'Université Grenoble-Alpes et l'Université Clermont Auvergne et associés	BERNARD Mathias				X
		MEZUREUX Nathalie	X			
		PIGEON Florent				X
		Non désigné				
	Section régionale FCPE, PEEP, UNAAPE, URAPEL Auvergne et Rhône-Alpes	BENOIT Jean-Marie	X			
		GALLO Anaïck	X			
		SAGOT Fabrice	X			
		TORDJEMAN Zihar			X	
	Association Lyon place financière et tertiaire	VARICHON Béatrice	X			
	CRAJEP Auvergne-Rhône-Alpes	COURIO Valérie	X			
		MONNET Alexis	X			
	Union régionale des centres d'information sur les droits des femmes et des familles Auvergne-Rhône-Alpes	BIN-HENG Maryvonne	X			
	Accord entre UNEF, AFEV, FAGE et UNI	IMBERT Mélanie	X			
		BELLOUCHE Larbi				X
	Union régionale des fédérations laïques Auvergne-Rhône-Alpes	QUADRINI Antoine				
	Accord entre le comité régional olympique et sportif Auvergne et le comité régional olympique et sportif Rhône-Alpes	PLASSE Marie-Christine	X			
	Comité régional du tourisme Auvergne-Rhône-Alpes	PESCHIER Rémi	X			
		VIGNAT Josette	X			
	Accord union fédération des consommateurs Auvergne et Rhône-Alpes	POSSE Robert				X
	Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire	MOYROUD Anne	X			
		VIARD Marcel	X			
	Conservateurs et professeurs de musées et Fondation du Patrimoine	JACOMY Bruno	X			
	Syndicat des entreprises artistiques et culturelles	MANOLOGLOU Antoine	X			
	Accord association sauve qui peut le court métrage, association Ardèche Images, EPCC, CITIA, association IMAGINOVE, association GRAC, association ACRIRA, association les Ecrans, association Plein champ et la Cinéfabrique	MARTIN Gérard	X			
	Accord entre les associations de bibliothécaires de France Auvergne et Rhône-Alpes, associations des libraires d'Auvergne et de Rhône-Alpes	MASSAULT Christian	X			
	Accord ARRAHLM, CNL, SOLIHA, EPL et UNPI	ARGENSON Jean-Jacques	X			
		CANALES Marion				X
		GRATALOUP Sylvain	X			
		PATAT Salomé				X
		VENEL Anne-Laure				X
	Fédération des acteurs de la solidarité Auvergne-Rhône-Alpes	BEDIAT Patrick	X			

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst	NPPV
	Accord ATD Quart-Monde, union régionale des entreprises d'insertion Auvergne-Rhône-Alpes, secours populaire française Rhône-Alpes et Auvergne, délégation régionale du Secours catholique Auvergne et Rhône-Alpes	GOUEDARD-COMTE Marie-Elisabeth	X			
	Mission régionale d'information sur l'exclusion	CONDAMIN Yvon	X			
	Association filière bois Fibois Auvergne-Rhône-Alpes	BAREAU Anne-Marie				X
	Accord entre URAPEI Rhône-Alpes et Auvergne, direction régionale de l'APF Auvergne-Rhône-Alpes, Fondation Perce Neige, APAJH Auvergne-Rhône-Alpes	PICCOLO Maël			X	
	Association nationale des apprentis	CADIOU Aurélien	X			
	Accord entre la Fondation OVE et Handi-Sup Auvergne	THOMAZET Loïc	X			
	Jeune chambre économique Auvergne-Rhône-Alpes	BONNEFOY Thomas	X			
		CHAMBA Cécile	X			
	Union des fédérations Auvergne-Rhône-Alpes de protection de la nature	EROME Georges	X			
		RESCHE-RIGON Frédérique	X			
	Fédération régionale Auvergne pour la protection de la nature et de l'environnement	SAUMUREAU Marc	X			
	Ligue de coordination Auvergne-Rhône-Alpes de protection des oiseaux	RIVIERE Elisabeth	X			
	Conservatoire d'espace naturels d'Auvergne	AUBERGER Eliane	X			
	Fédération régionale des chasseurs d'Auvergne-Rhône-Alpes	CERNYS Rémy	X			
	Personnalités qualifiées en lien avec l'environnement et le développement durable	DESSEIN Aurélie	X			
		D'HERBOMEZ-PROVOST Sophie	X			
		GUIEAU Willy	X			
		VERDIER Jean-Louis	X			
4	Personnalités qualifiées	BARATAY Denis	X			
		BRUNO Marie	X			
		DOYELLE Manon	X			
		FAUREAU Bernard	X			
		GELAS Nadine	X			
		HABOUZIT Michel				X
		MARGUIN Christophe	X			

Contacts

Délégué général

Grégory MOREL
gregory.morel@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 41 95

Déléguée générale adjointe

Ingrid RANCHIN
ingrid.ranchin@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 55 16

Déléguée générale adjointe

Véronique MACABEO
veronique.macabeo@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 47 44

Chargée d'étude

Nicole DAGHER
nicole.dagher@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 51 70

Contact presse

Nancy PIEGAY
nancy.piegay@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 40 44

Vous souhaitez suivre l'actualité du CESER Auvergne-Rhône-Alpes,
inscrivez-vous à notre newsletter sur

lettre.ceser@auvergnerhonealpes.fr

ou retrouvez les informations sur le site internet
de la Région Auvergne-Rhône-Alpes :

ceser.auvergnerhonealpes.fr

CONTRIBUTION

La mobilité internationale des jeunes est un levier dans le parcours professionnel, personnel et citoyen de notre jeunesse, un outil pour l'attractivité de territoire et un outil de rayonnement de nos entreprises, de notre système d'enseignement et de formation. Elle est aussi un moyen indispensable pour renforcer le sentiment d'appartenance européen et lutter contre les différentes formes de replis sur soi. Les échanges et les rencontres entre jeunes européens et internationaux sont un outil majeur de la connaissance mutuelle et de la paix ; ils favorisent la conscience de partager un présent et un avenir communs.

Auvergne-Rhône-Alpes, région transfrontalière, est au cœur de dynamiques partenariales et de coopération, riches et nombreuses. Elle compte parmi les grandes régions d'Europe les plus jeunes. De même, elle regorge d'initiatives, d'acteurs engagés dans le champ de l'international et de la mobilité internationale.

Dans quelle mesure la mobilité européenne et internationale peut-elle répondre aux enjeux d'émancipation, d'ouverture, de formation et d'insertion sociale et professionnelle de tous les jeunes de notre région ?
Comment les acteurs régionaux peuvent-ils contribuer à amplifier la mobilité des jeunes, et permettre à tous les jeunes d'Auvergne-Rhône-Alpes de bénéficier d'une expérience de mobilité internationale en particulier celles et ceux qui en sont les plus éloignés ?

MOBILITE INTERNATIONALE I CITOYENNETE I COMPETENCE I EDUCATION, FORMATION ET JEUNESSE I ENTREPRISE I INSERTION PROFESSIONNELLE I SAVOIR-FAIRE I APPRENTISSAGE I REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES

Crédits photos : 123RF

ceser.auvergnerhonealpes.fr

CESER AUVERGNE - RHONE-ALPES / LYON
8 rue Paul Montrochet – CS 90051 – 69285 Lyon cedex 02
T. 04 26 73 49 73 – F. 04 26 73 51 98

CESER AUVERGNE - RHONE-ALPES / CLERMONT-FERRAND
59 Bd Léon Jouhaux – CS 90706 - 63050 Clermont-Ferrand Cedex 2
T. 04.73.29.45.29 – F. 04.73.29.45.20